



# CONTRAT DE RURALITÉ Grand Angoulême





## Contrat de ruralité pour le territoire de Grand Angoulême

Etabli entre

**L'Etat**, représenté par le préfet de la Charente, Pierre N'GAHANE

et

**La communauté d'agglomération du Grand Angoulême**, représentée par son Président, Jean-François DAURÉ

ci-après dénommés les **porteurs du contrat** ;

et

**La Caisse des Dépôts et Consignations, Direction Régionale Nouvelle Aquitaine**, représentée par son directeur territorial Charente et Charente-Maritime, Bruno CHAPTAL DE CHANTELOUP

ci-après dénommé le **partenaire du contrat** ;

**Et, les signataires en tant que maître d'ouvrage, au titre de la convention financière 2017,**

**La communauté d'agglomération du Grand Angoulême, représentée par son Président, Jean-François DAURÉ**

**La commune de Balzac, représentée par son Maire, Jean-Claude COURARI**

**La commune de Brie, représentée par son Maire, Michel BUISSON**

**La commune de Dignac, représentée par son Maire, Françoise DELAGE**

**La commune de Dirac, représentée par son Maire, Alain THOMAS**

**La commune de Garat, représentée par son Maire, Jean-Marc CHOISY**

**La commune de Torsac, représentée par son Maire, Catherine BREARD**

## Préambule

Conformément aux dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, l'accord-cadre du contrat de ruralité a été conclu entre le porteur du contrat et les partenaires ci-dessus. Cet outil coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à une échelle infra-départementale.

A partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ils inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

Ce contrat permet notamment de soutenir les projets issus des mesures des comités interministériels aux ruralités à l'échelle infra-départementale. À l'échelle locale, il doit permettre de soutenir les projets d'aménagement opérationnels durables (centres-bourgs, réinvestissement de friches industrielle ou agricole,...).

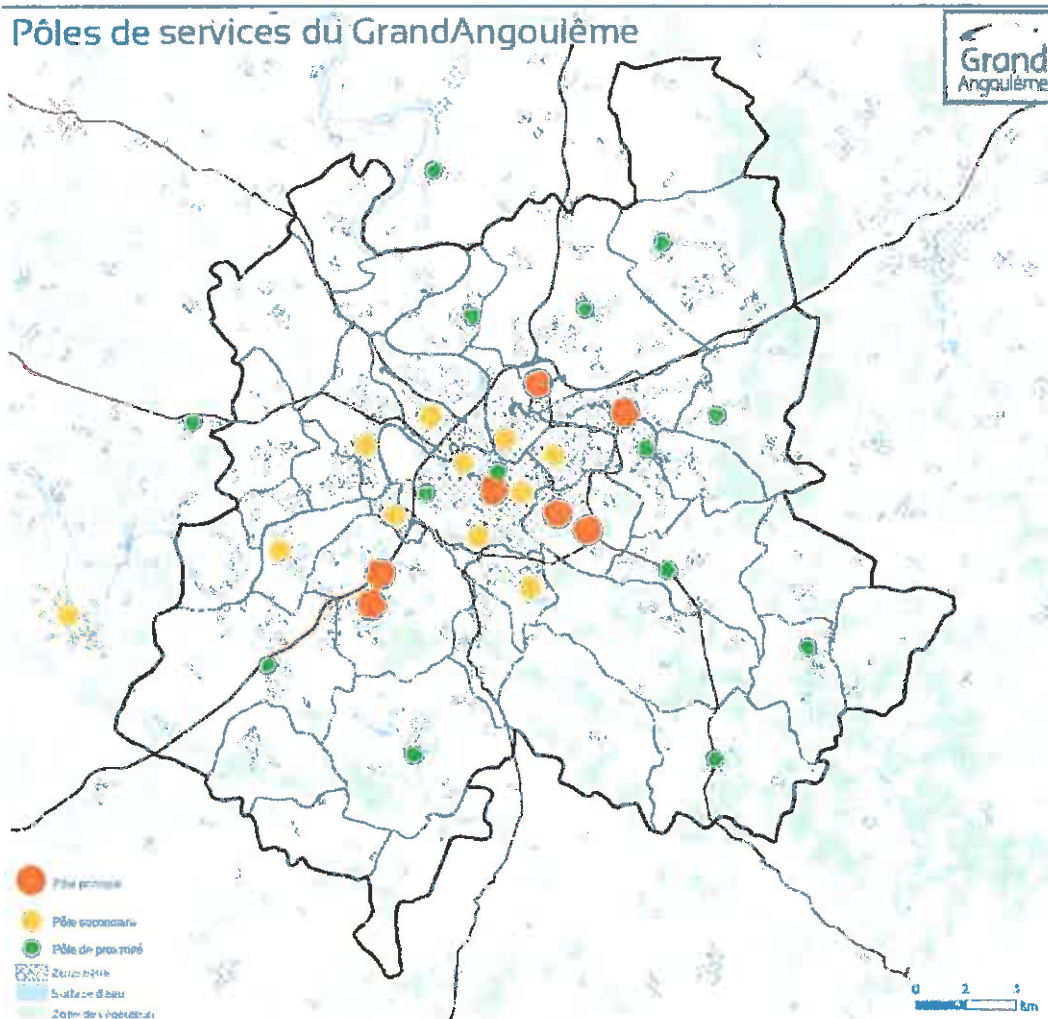
Il s'inscrit en cohérence avec les stratégies et outils contractuels établis à l'échelle du département de la Charente et de la région Nouvelle-Aquitaine.

L'adhésion de la communauté d'agglomération de Grand Angoulême au contrat de ruralité s'inscrit pour les élus dans la continuité d'une volonté de prendre en main l'avenir de leur territoire. En effet, les différents outils portés par le territoire, SCoT, CLS, CRDD, office de tourisme communautaire, sont tous développés dans ce même périmètre et mis en cohérence à partir d'une vision partagée des orientations à mettre en œuvre.

La vocation fédératrice et les moyens du contrat de ruralité proposé par l'Etat, que nous remercions de cette aide bienvenue, permettront, nous l'espérons, de mieux accompagner et soutenir les actions nécessaires à l'évolution de Grand Angoulême. L'important travail d'élaboration du contrat a certainement été l'occasion pour la communauté d'agglomération d'enrichir le diagnostic du territoire reproduit en *Annexe 1*, à partir des informations apportées par l'Etat, de revisiter et de croiser l'ensemble des connaissances, ce qui permettra de développer de nouvelles pistes d'actions. L'association au contrat de partenaires qui sont autant d'acteurs significatifs du territoire témoigne aussi de l'intérêt que rencontre cette démarche.

Enfin, il faut également noter l'excellente collaboration qui s'est établie entre les services de l'Etat et la communauté d'agglomération lors de la préparation et de la rédaction de ce contrat. Le fort investissement des équipes pour le mener à bonne fin doit être souligné et mérite de chaleureux remerciements.

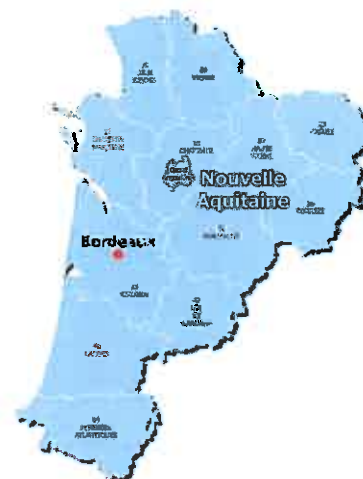
# Carte d'identité de Grand Angoulême



Population : 141 000 habitants

Nombre de communes : 38 dont 23 rurales (Arrêté préfectoral du 14 avril 2017)

2017 : Territoire regroupant 4 anciens EPCI (Vallée de l'Échelle ; Charente-Boëme-Charraud, Braconne-Charente et GrandAngoulême.



# SOMMAIRE

<b><u>I - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE ET DES ACTEURS</u></b>	<b>p. 9</b>
I.A. Le porteur et le partenaire du contrat de ruralité	p. 9
I.B. Le diagnostic du territoire	p. 15
I.C. Le projet de territoire de Grand Angoulême	p. 23
I.D. Etat des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité :	p. 27
I. D.1. Bilan départemental des principales mesures des CIR	p. 28
I. D.2. Présentation de la stratégie de l'Etat	p. 31
I. D.3. Présentation de la stratégie du Département	p. 39
I. D.4. Présentation de la stratégie de la Région	p. 43
I. D.5. Partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations	p. 44
<b><u>II - LE PLAN PLURIANNUEL D' ACTIONS</u></b>	<b>p. 45</b>
<b><u>III. LA CONVENTION ANNUELLE DE FINANCEMENT</u></b>	<b>p. 47</b>
<b><u>IV. MODALITÉS DE PILOTAGE ET D'INGÉNIERIE DU CONTRAT</u></b>	<b>p. 51</b>
IV.A. La gouvernance	p. 51
IV.B. L'ingénierie mobilisée	p. 51
IV.C. La participation des habitants et de la société civile	p. 52
<b><u>V. LE SUIVI ET L'ÉVALUATION</u></b>	<b>p. 52</b>
<b><u>VI. LA DURÉE DU CONTRAT</u></b>	<b>p. 52</b>
<b><u>VII. LA MODIFICATION DU CONTRAT</u></b>	<b>p. 53</b>
<b><u>VIII. LES SIGNATAIRES</u></b>	<b>p. 54</b>
<b><u>ANNEXES</u></b>	<b>p. 57</b>





# **I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE ET DES ACTEURS**

## **A. LE PORTEUR ET LE PARTENAIRE DU CONTRAT DE RURALITÉ**

### **1. GrandAngoulême : l'émergence d'un nouveau territoire.**

Grand Angoulême résulte de la fusion des communautés de communes de Braconne et Charente, de Charente-Boëme-Charraud et Vallée de l'Echelle et de la communauté d'agglomération du GrandAngoulême, au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

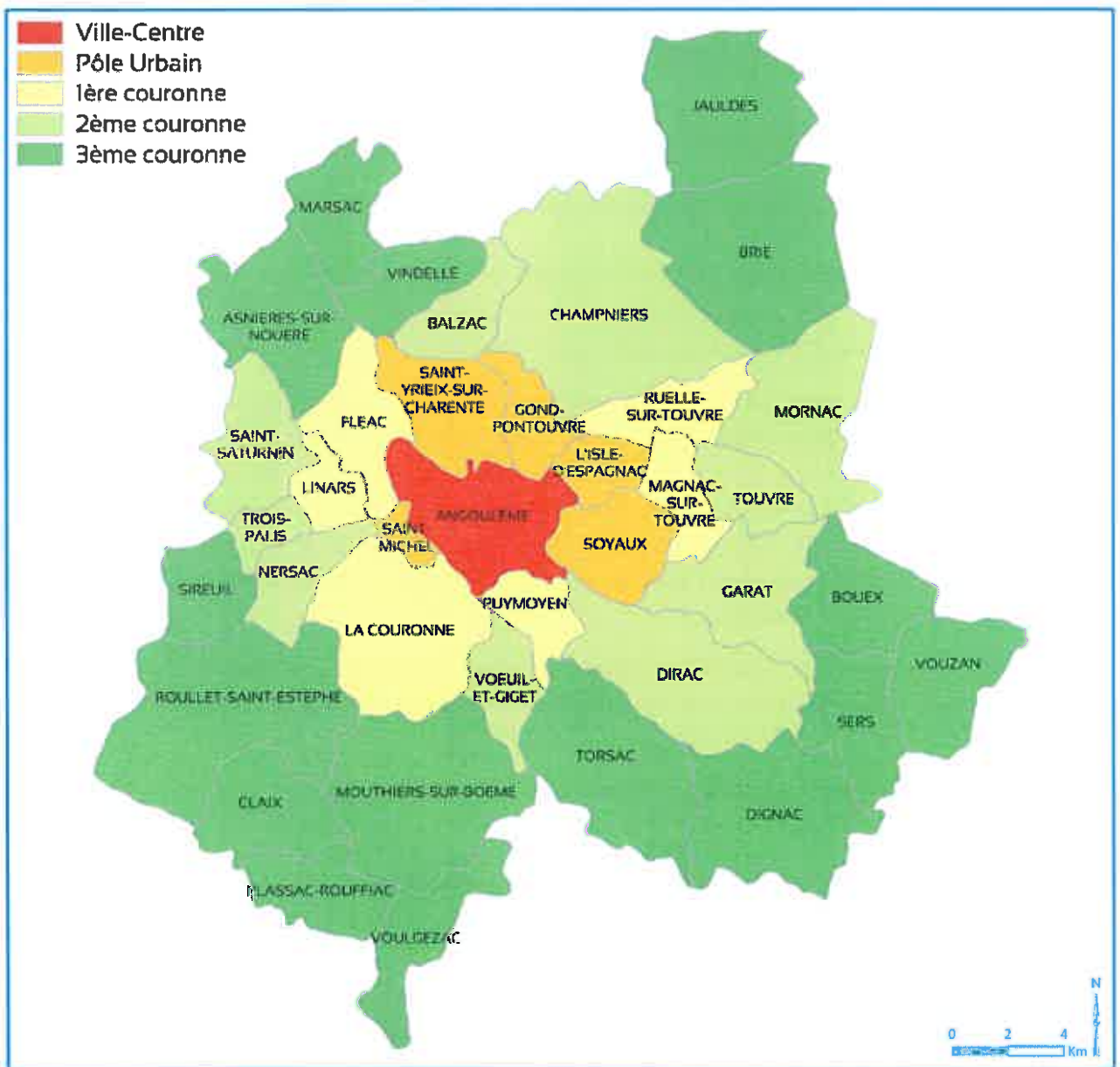
Ces territoires, avant de n'en former qu'un, collaboraient déjà au sein du Syndicat Mixte de l'Angoumois depuis 2009, dont l'essence était la mise en place et le suivi du schéma de cohérence territoriale (SCoT). Le SCoT a permis de répertorier les besoins en matière de développement économique, d'agriculture, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services. Le syndicat a été dissout fin 2016 pour laisser place au nouvel établissement de coopérations intercommunales couvrant le même périmètre.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, GrandAngoulême résulte de la coopération entre 38 communes pour l'exercice de compétences dont le périmètre sera affiné dans les deux années à venir.

### **2. GrandAngoulême : Territoire mixte – urbain/rural.**

GrandAngoulême compte 140 845 habitants sur une superficie de 643km<sup>2</sup>. GrandAngoulême selon les définitions INSEE :

- **23 communes rurales, soit plus de 60% des communes:** Asnières-sur-Nouère ; Balzac ; Bouëx ; Brie ; Claix ; Dignac ; Dirac ; Garat ; Jauldes ; Marsac ; Mouthiers-sur-Boëme ; Plassac-Rouffiac ; Rouillet-Saint-Estèphe ; Saint-Saturnin ; Sers ; Torsac ; Touvre ; Trois-Palis ; Sireuil ; Vindelle ; Voulezac ; Vouzan ; Voeuil-et-Giget.
  - Recouvrant près d'un quart de la population.
  
- **15 communes urbaines ou péri-urbaines :** Angoulême ; La Couronne ; Champniers ; Fléac ; Gond-Pontouvre ; L'Isle-d'Espagnac ; Linars ; Magnac-sur-Touvre ; Mornac ; Nersac ; Puymoyen ; Ruelle-sur-Touvre ; Saint-Michel ; Saint-Yrieix-sur-Charente ; Soyaux.
  - Dont 3 ayant des quartiers prioritaires : Angoulême (Bel-Air Grand-Font); La Couronne (Etang des Moines) ; Soyaux (Champ de Manœuvre).



Carte de GrandAngoulême au 1er janvier 2017

### 3. Les instances de GrandAngoulême

#### ➤ Le Conseil Communautaire

GrandAngoulême est administré par le Conseil communautaire, qui règle, par délibération, les affaires pour lesquelles il est compétent. Il est composé de 75 conseillers communautaires siégeant au Conseil, avec la répartition communale suivante :

Communes	Nombre de sièges	Communes	Nombre de sièges
Angoulême	22	Voeuil-et-Giget	1
Soyaux	5	Dirac	1
La Couronne	3	Balzac	1
Ruelle-sur-Touvre	3	Dignac	1
Saint-Yrieix-sur-Charente	3	Saint-Saturnin	1
Gond-Pontouvre	3	Touvre	1
L'Isle-d'Espagnac	2	Asnières-sur-Nouère	1
Champniers	2	Sireuil	1
Brie	2	Vindelle	1
Roulet-Saint-Estèphe	2	Claix	1
Fléac	1	Bouëx	1
Saint-Michel	1	Trois-Palis	1
Magnac-sur-Touvre	1	Marsac	1
Mouthiers-sur-Boëme	1	Sers	1
Nersac	1	Torsac	1
Puymoyen	1	Jauldes	1
Mornac	1	Vouzan	1
Linars	1	Plassac-Rouffiac	1
Garat	1	Voulgézac	1
<b>TOTAL des sièges</b>		<b>75</b>	

### ➤ **Un Bureau**

Conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, le bureau communautaire de GrandAngoulême est composé de :

- ❖ Président
- ❖ 15 Vice-présidents
- ❖ 9 Conseillers délégués
- ❖ 4 autres membres désignés

Le bureau est compétent pour toutes les attributions déléguées par le Conseil Communautaire du 19 janvier 2017 (délibération n°2017.01.37).

### ➤ **Le Conseil de développement**

Créé en 2002, le Conseil de Développement de GrandAngoulême est lié, dans son renouvellement, aux changements de gouvernance de la communauté d'agglomération. Les Conseils de développement, institué par la loi Voynet de 1999, sont des instances de démocratie participative indépendantes et neutres, composées de citoyens et d'acteurs du territoire, tous bénévoles. La loi NOTRÉ promulguée en 2015 a renforcé les Conseils de développement d'une part en abaissant le seuil de leur création aux EPCI de plus de 20 000 habitants et en élargissant les domaines dans lesquels la collectivité doit les saisir (Article 88).

A la suite de l'évolution du périmètre de GrandAngoulême (38 communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017), le Conseil communautaire du 16 février 2017 (délibération n°2017.02.103) a approuvé le renouvellement du Conseil de Développement (130 membres) et son organisation en 3 collèges :

- **Un collège des habitant(e)s** : collège majoritaire (env. 40%), réunissant les habitant(e)s volontaires majeur(e)s, résidant sur le territoire de GrandAngoulême et n'ayant pas de mandat d' élu au sein d'une collectivité territoriale.
- **Un collège des acteurs** : (env.30%) économiques, sociaux, environnementaux composé des membres mandatés par des organisations, associations et structures volontaires intervenant sur le GrandAngoulême.
- **Un collège de l'assise territoriale** : composé d'un représentant (non élu) nommé par les maires des 38 communes, pouvant être un membre d'une instance de démocratie participative.

Les membres du Conseil de développement sont désignés pour une période de 3 ans (sans indemnité, ni cotisation). En plus des missions obligatoires précisées à l'article 88 de la loi NOTRÉ, le Conseil de développement de GrandAngoulême a 3 missions principales :

- 1) Renforcer le débat public en créant des espaces de débats et de réflexions
- 2) Aller à la rencontre et écouter les habitants et les acteurs du territoire
- 3) Construire collectivement des avis sur les projets et les enjeux du bassin de vie

En 2015/2016, les principaux travaux du Conseil de Développement de GrandAngoulême ont porté sur :

- La contribution « Démocratie renouvelée, aux actes citoyens » : l'élaboration d'une charte de la participation citoyenne pour le GrandAngoulême que les élus ont voté en février 2017
- La préfiguration d'une instance de dialogue territorial sur l'emploi et la formation
- Le projet de création d'une pépinière d'initiatives citoyennes sur le GrandAngoulême
- « Un nouveau conseil de développement pour un nouveau territoire en 2017 »

➤ **Un groupe projet (élus de GrandAngoulême)**

- Michel ANDRIEUX, Vice-président en charge des politiques d'intérêt communautaire et de la coopération intercommunale
- Denis DOLIMONT, Vice-président en charge des finances et du grand cycle de l'eau
- Denis DUROCHER, Conseiller délégué en charge du commerce et de la revitalisation des centres
- Maud FOURRIER, Conseillère déléguée en charge du dialogue territorial et de l'évaluation des politiques publiques
- Isabelle LAGRANGE, Conseillère communautaire
- Jean REVEREAULT, Vice-président en charge de la transition écologique et énergétique
- Anne-Laure WILLAUMEZ, Conseillère déléguée en charge de la cohésion sociale, enfance, jeunesse et gens du voyage

➤ **Une équipe technique**

- Marion MAUREL, Responsable du pôle coopérations internationales, contractualisations et cofinancements de GrandAngoulême
- Barbara FAURE, Chargée de mission partenariats et cofinancements, GrandAngoulême

Et les services compétents de GrandAngoulême en tant que de besoin

Avec le soutien de :

- Renaud WITTEBROODT, Chargé de mission territoires et pilotage de l'ingénierie de crise, Direction Départementale des Territoires
- Marie-Christine RUDLER, Chargée de mission – secrétariat général, Préfecture de la Charente

Et les services compétents de l'Etat en tant que de besoin

#### 4. Le partenaire du contrat de ruralité -

##### ➤ La Caisse des Dépôts et Consignations (*Annexe 3*)

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique de France. Le groupe Caisse des Dépôts a réaffirmé sa mobilisation financière au service de la relance de l'investissement public et sa volonté d'accompagner les pouvoirs publics, les collectivités locales et tous les acteurs économiques dans les profondes mutations que connaît le pays.

Le Groupe souhaite désormais renforcer ses interventions dans quatre domaines prioritaires :

- la transition territoriale, pour les projets de développement notamment pour le financement des entreprises et immobilier tertiaire, la production de logements, les infrastructures et la mobilité, le tourisme et les loisirs ;
- la transition écologique et énergétique, pour les projets d'efficacité énergétique des bâtiments et des entreprises, la production d'énergie et réseaux de distribution, la valorisation du patrimoine naturel ;
- la transition numérique, en soutien au développement de l'économie numérique dans toutes ses composantes ;
- la transition démographique, pour accompagner et protéger les personnes tout au long de la vie et contribuer au développement de la silver économie.

La Caisse des dépôts peut intervenir selon différentes modalités :

- prêts long terme sur Fonds d'épargne, pour favoriser la réalisation de projets de territoire, en particulier la rénovation thermique des bâtiments publics ;
- consignations de fonds sur décision administrative, judiciaire ou environnementale.
- mobilisation des ressources internes du groupe Caisse des Dépôts et cofinancement d'ingénierie pour établir des stratégies territoriales et/ou analyser la faisabilité amont des projets ;
- investissement en fonds propres dans les outils d'aménagement, dans les sociétés d'économie mixte, et dans les sociétés de projet structurant pour la collectivité, aux côtés d'investisseurs privés et suivant un modèle économique dont la viabilité est assurée par l'activité réalisée par le locataire.

Elle assure notamment pour le compte de l'Etat :

- l'animation nationale du réseau des Maisons de services au public
- la gestion du financement des dispositifs Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)
- la gestion financière et opérationnelle ainsi que le cofinancement du fonds dédié aux pôles territoriaux de coopération économique (PTCE).

## **B. LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE**

**Le diagnostic du territoire présentant le contexte socio-économique global, les principaux atouts, contraintes et handicaps du territoire figure en *annexe 1* du présent contrat.**

Ce document fait la synthèse des atouts et faiblesses de la communauté d'agglomération pour chacune des six thématiques prioritaires composant le contrat :

L'accès aux services publics et marchands et aux soins ;

La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs ;

L'attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme, patrimoine naturel, etc...) ;

Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire ;

La transition écologique et énergétique ;

La cohésion sociale.

En résumé, et selon les six thématiques concernées par le contrat de ruralité, le diagnostic du territoire présenté en *annexe 1* retient les tableaux AFOM suivants :

## 1. L'accessibilité aux services de proximité et à l'offre de santé.

<b>ATOUTS</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<p><u>Services à la population</u> :</p> <p>25 pôles de proximité d'au moins 4 commerces ou services quotidiens. Accès aux pôles en moins de 10 minutes (en voiture) sur tout le territoire.</p> <p><u>Accès aux soins</u> :</p> <p>Présence d'un C.H.U et de plusieurs cliniques sur le territoire.</p> <p>Ouverture d'une antenne de la faculté de médecine de Poitiers au centre universitaire de la Charente à la rentrée 2017.</p>	<p><u>Services à la population</u> :</p> <p>Répartition inégale des pôles de proximité sur l'ensemble du territoire : concentration des pôles importants dans le centre du territoire.</p> <p><u>Accès aux soins</u> :</p> <p>Inégalité d'accessibilité à l'offre de santé sur l'ensemble du territoire. Difficulté à trouver un médecin généraliste pour les nouveaux arrivants. Manque de coordination entre professionnels de santé et pouvoirs publics. Manque d'attractivité pour attirer des professionnels de santé.</p>
<b>OPPORTUNITES</b>	<b>MENACES</b>
<p><u>Services à la population</u> :</p> <p>Développement du commerce numérique (e-commerce).</p> <p><u>Accès aux soins</u> :</p> <p>Hausse de la demande en offre de santé liée à l'arrivée de nouveaux habitants et au vieillissement de la population. Emergence de nouvelles manières de travailler : renforcement des démarches partenariales entre professionnels de santé. Potentiel d'innovation important sur le territoire (lien entre filière numérique et filière médicale)</p>	<p>Carences importantes de l'offre de services de transports, de santé, de services sociaux, d'emploi, d'éducation et de services quotidiens et ponctuels dans le sud du territoire<sup>1</sup>. Emergence de problématiques liées aux difficultés économiques et sociales.</p> <p><u>Services à la population</u> :</p> <p>Dévitalisation en périphérie du territoire.</p> <p><u>Accès aux soins</u> :</p> <p>0.84 médecin pour 1 000 habitants<sup>2</sup>, associé à une dynamique défavorable de la pyramide des âges des praticiens (vieillesse des médecins généralistes). Absence de diagnostic : peu de visibilité et pas d'anticipation sur l'évolution de l'offre de santé sur le territoire. Augmentation des délais de rendez-vous.</p>

<sup>1</sup> Diagnostic préalable à l'élaboration du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, p.45.

<sup>2</sup> La désertification médicale se définit par une densité de médecins en exercice inférieur à 1 pour 1 000 habitants.



## 2. Le maintien d'une dynamique en centre-bourg

<p style="text-align: center;"><b>ATOUTS</b></p> <p>Patrimoine d'intérêt dans les bourgs-centres. Maintien des services à la population (écoles).</p>	<p style="text-align: center;"><b>FAIBLESSES</b></p> <p>Des situations de dévitalisation de centre-bourgs notamment pour les communes les plus isolées et éloignées : vacance de commerces ou de logements. Inégalité de dynamisme et de moyens sur l'ensemble du territoire. Des centre-bourgs peu adaptés à la circulation de piétons.</p>
<p style="text-align: center;"><b>OPPORTUNITES</b></p> <p>Aménagement de boucle reliant les centre-bourg à l'Euroveloroute 3. Développement d'initiatives innovantes.</p>	<p style="text-align: center;"><b>MENACES</b></p> <p>Des trajets domicile-travail qui déplacent les lieux de consommation vers les zones de plus forte densité. Désertification des zones rurales.</p>

## 3. L'attractivité du territoire

<p style="text-align: center;"><b>ATOUTS</b></p> <p>Territoire ouvert sur les autres territoires (RN141, RN10 et desserte TGV en gare d'Angoulême), situé sur les axes Nord-Sud et Ouest-Est. Présence d'un vivier d'entreprises innovantes, notamment dans le secteur de l'Image. Présence d'entreprises industrielles majeures comme Schneider ou Leroy-Somer Nidec et d'un tissu de PME dynamiques. Filières économiques attractives (mécatronique, Image). Un fort volontarisme sur la politique de développement économique Présence de festivals internationalement reconnus (FIBD, FFA, circuit des remparts...) Amélioration de la couverture en téléphonie mobile au cours des 10 dernières années. Climat tempéré et sentiment partagé de</p>	<p style="text-align: center;"><b>FAIBLESSES</b></p> <p>Inégalité d'accès à l'Internet Haut Débit et Très Haut Débit. Offre de déplacement sur le territoire restreinte. Taux de création d'entreprise à 10% (diminution du nombre de création d'entreprises entre 2014 et 2015). Mise aux normes des plus anciennes zones nécessaire au maintien des activités industrielles. Faible tertiarisation de l'économie Peu de valorisation du territoire comme destination touristique d'intérêt. Usages du numérique peu développés. Difficulté de recrutement des salariés. Population faiblement diplômée.</p>
---	---

<p>« bon vivre ». Présence d'écoles et de centre d'études supérieures (Campus de l'Image, Ecole d'ingénieurs CESI,, Centre universitaire de la Charente, ...).</p>	
<p style="text-align: center;"><b>OPPORTUNITES</b></p> <p>Inauguration de la ligne LGV SEA en juillet 2017 et arrêts prévus en gare d'Angoulême (axe Bordeaux-Paris). Renouvellement du quartier de la gare. Equidistance de Poitiers, Bordeaux et Limoges (barycentre de la Région Nouvelle-Aquitaine). Agglomération de taille moyenne avec une qualité de vie non négligeable dans le sillon de Bordeaux et Nantes. Création de nouvelles offres de formation (médecine au centre universitaire de la Charente, jeu vidéo à la Human Academy). Construction d'un Technoparc (horizon 2020) GrandAngoulême/Cesi/Université. Valorisation du patrimoine naturel et culturel pour passer d'un tourisme de passage à un tourisme de séjour. Eurovéloroute 3 (ou V92) : s'inscrire dans l'offre touristique « Flow Vélo ». Potentiel de développement sur le fleuve Charente, dont le port l'Houmeau. Tourisme vert.</p>	<p style="text-align: center;"><b>MENACES</b></p> <p>Polarisation de l'activité de la Région Nouvelle-Aquitaine vers Bordeaux avec phénomène possible de captation des entreprises. Diminution de 0,9% du nombre d'emplois sur le territoire. Diminution du nombre de créateurs. Offre de cursus universitaire restreinte et offre de formation à mieux connecter aux besoins des entreprises</p>

#### 4. L'offre de mobilité

<p style="text-align: center;"><b>ATOUPS</b></p> <p>Dynamique de population active et jeune entraînant des besoins en matière de mobilités quotidiennes. Présences de 2 dessertes TER (Angoulême et Ruelle-sur-Touvre) et réflexion sur une troisième à La Couronne. Projets de Bus à Haut Niveau de Service au centre du territoire. Pôle d'échange multimodal de la Gare Arrivée de la LGV en juillet 2017.</p>	<p style="text-align: center;"><b>FAIBLESSES</b></p> <p>Peu d'offre de mobilité alternative à la voiture individuelle. Peu d'aménagement d'aires de covoiturage. Co-existence de plusieurs réseaux de bus urbains, interurbains et départementaux desservant 37 communes.</p>
<p style="text-align: center;"><b>OPPORTUNITES</b></p> <p>Développement du co-voiturage. Restructuration du réseau de transport sur le territoire et amélioration des dessertes en centres-bourgs. Projet d'électrification de la ligne Angoulême-Royan. Mise en 2x2 voies de la RN141 entre Angoulême et Cognac.</p>	<p style="text-align: center;"><b>MENACES</b></p> <p>Peu ou pas d'accessibilités aux services de proximités via les transports en commun.</p>

## 5. La transition énergétique du territoire

<p style="text-align: center;"><b>ATOUTS</b></p> <p>Engagement fort en faveur de la transition énergétique : mise en œuvre de démarches TEP CV / TEPOS.</p> <p>Richesse de la biodiversité (zones Natura 2000).</p> <p>Mise en place d'un périmètre de protection des eaux de la Touvre.</p> <p>Richesses des milieux et écosystèmes.</p> <p>Mise en place d'une politique de gestion et prévention des déchets efficiente.</p>	<p style="text-align: center;"><b>FAIBLESSES</b></p> <p>Parc immobilier vieillissant et consommateur en énergie.</p> <p>Prise de retard dans l'atteinte des objectifs à l'horizon 2020.</p> <p>Potentiel hydraulique méconnu.</p>
<p style="text-align: center;"><b>OPPORTUNITES</b></p> <p>Fort potentiel de développement des EnR (solaire thermique et photovoltaïque ; bois énergie).</p> <p>Développement d'une filière économique verte.</p> <p>Préservation des continuités naturelles, agricoles et forestières.</p> <p>Développement des circuits-courts.</p> <p>Schéma directeur des EnR.</p>	<p style="text-align: center;"><b>MENACES</b></p> <p>Axes routiers (RN10 et RN141 - 69 000 véhicules/jour) émetteurs de GES dans des proportions importantes – facteur de détérioration de la qualité de l'air.</p> <p>85,1% des foyers sont équipés d'au moins un véhicule.</p> <p>Précarité énergétique des ménages.</p> <p>Pollution (agricole, ...) et augmentation de la consommation en eau du à la croissance démographique.</p> <p>Augmentation constante de la masse de déchets.</p>

## 6. La cohésion sociale

<p style="text-align: center;"><b>ATOUPS</b></p> <p>Le parc de logement social est réparti entre 6 bailleurs, dont les principaux sont Logélia, Villogia et l'OPH de l'Angoumois.</p>	<p style="text-align: center;"><b>FAIBLESSES</b></p> <p>Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, le taux de logements locatifs publics est de 18,24% (dont 68% sont concentrés sur les communes d'Angoulême, Soyaux et La Couronne). 11 communes sont soumises à la règle des 20% de logements locatifs publics et seulement 3 la respecte. 18% des demandeurs d'emploi ont moins de 26 ans et 23% ont plus de 50 ans. Localisation des populations précaires dans au centre du territoire et sur les communes rurales au sud et sud-ouest du territoire.</p>
<p style="text-align: center;"><b>OPPORTUNITES</b></p> <p>Diminution du taux de chômage sur la dernière année (1,3%).</p>	<p style="text-align: center;"><b>MENACES</b></p> <p>Taux de chômage (10,1%) supérieur à celui du département (9,4%). Près de 50% des personnes en recherche d'emploi sont des femmes. Les demandeurs d'emploi de longue durée représentent près de la moitié des demandeurs d'emploi du territoire. Un taux de pauvreté (16,8%) supérieur à celui du département et de la région. Offre de logement social trop faible par rapport au besoin potentiel (60% de la population peut y prétendre).</p>



### C. PROJET DE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DE GRAND ANGOULEME

Depuis le 1er janvier 2017, le territoire de la Communauté d'Agglomération du GrandAngoulême regroupe les anciennes communautés de communes Vallée de l'Echelle, Charente-Boëme-Charraud, Braconne-Charente et la communauté d'agglomération du Grand Angoulême. Ce territoire, bien que polarisé par une ville-centre disposant de nombreux services, n'en demeure pas moins un territoire mixte urbain/rural (avec une dominante rurale) dont le défi principal sera de conduire un juste équilibre entre les enjeux proprement urbains et ceux proprement ruraux et de s'orienter vers des perspectives partagées.

Effectivement, il n'y a pas une, mais plusieurs ruralités. Que ce soit dans la fonction qu'occupent ces espaces dans le territoire, ou par leur dynamique et leur évolution, les espaces ruraux ne sont pas homogènes.

Les zones rurales sont utilisées à des fins très diverses : habitat, production agricole, tourisme, protection de l'environnement... La multifonctionnalité est une des caractéristiques principales de ces espaces. Le rural est un territoire de ressources, à la fois patrimoniales, environnementales et agricoles. Un projet de territoire doit prendre en compte et valoriser ces ressources.

GrandAngoulême partage les mêmes problématiques que la plupart des territoires ruraux français : mobilité (forte dépendance à l'utilisation de la voiture individuelle), accessibilité des services, vieillissement de la population, mais aussi nécessaire revitalisation des centres-bourgs, valorisation des friches industrielles et développement économique. Des réponses pertinentes peuvent être trouvées au travers de propositions innovantes et créatives portées par les acteurs locaux.

C'est pourquoi, GrandAngoulême s'engage vers la formalisation d'un projet de territoire et la mise en place d'un plan d'action pour répondre aux enjeux actuels et futurs de développement du territoire.

Les réalités observées suite à l'élaboration du diagnostic ont, en effet, permis de donner un sens et des objectifs structurants à ce projet.

L'enjeu est donc aujourd'hui **d'affirmer une identité de territoire cohérente dont le développement, autour d'axes complémentaires, articulera milieu urbain et rural**. Tout ceci, par la reconnaissance, la qualification et la diffusion des fonctions urbaines d'Angoulême, au profit de l'ensemble du territoire et par la reconnaissance et la valorisation du caractère rural de notre territoire et de sa structuration autour de plusieurs bassins de vie de proximité.

Dans ce contexte, les axes énoncés ci-après préfigurent ce projet de territoire, dans l'attente de l'adoption du projet d'agglomération issu de la fusion des intercommunalités préexistantes, actuellement en réflexion. Ainsi, la communauté d'agglomération se laissera la possibilité d'ajuster le moment venu le contrat de ruralité au regard du projet effectivement validé.

**Axe 1** : Assurer un égal accès à l'offre de services publics et à l'offre de soins sur l'ensemble du territoire

Objectif stratégique 1.1 : Harmoniser l'offre de service public sur le territoire

Objectifs opérationnels :

- Déploiement des maisons de services aux citoyens
- Création et/ou réhabilitation des équipements socio-culturels et sportifs
- Maintien et développement des lieux d'accueil enfance/jeunesse (écoles, crèches, accueil de loisir, RAM, ...)

Objectif stratégique 1.2 : Lutter contre la désertification médicale et améliorer l'accessibilité à l'offre de soin.

Objectifs opérationnels :

- Engager un diagnostic de territoire portant sur l'offre de santé et mettre en place un plan d'action veillant à l'équilibre territorial.
- Développer les outils de coordination et de coopération entre les professionnels de santé (MSP, pôle des santés, salle de réunion/vidéo-conférence, numérique, ...)
- Renforcer l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé
- Favoriser les partenariats publics/privés
- Favoriser l'accessibilité à l'offre de soin (service de transport, permanences, ...).

**Axe 2** : Accompagner la revitalisation des bourgs centres

Objectif stratégique 2.1 : Recréer et/ou maintenir le commerce de proximité

Objectifs opérationnels :

- Réhabilitation/ré-aménagement de locaux pour accueillir des commerces de proximité
- Soutien aux projets des commerces de proximité
- Modernisation des locaux commerciaux
- Valorisation des marchés

Objectif stratégique 2.2 : Requalifier et/ou sécuriser les bourgs centres

Objectifs opérationnels :

- Sécurisation et/ou aménagement des voies de circulations (voitures, piétons, vélo, ...)



- Aménagement de stationnement et/ou de relais covoiturage

Objectif stratégique 2.3 : Développer une offre de logements bourgs centres

Objectifs opérationnels :

- Réhabilitation de locaux vacants en logements
- Requalification de logements vétustes

**Axe 3** : Développer l'attractivité du territoire.

Objectif stratégique 3.1 : Soutenir le développement économique du territoire

Objectifs opérationnels :

- Création et reprise d'entreprises (PME)
- Soutien à l'innovation et à l'entrepreneuriat
- Développement des outils favorisant l'installation des entreprises, dont l'offre immobilière et foncière
- Soutien à l'activité commerciale, artisanale et agricole

Objectif stratégique 3.2 : Favoriser l'accès à l'offre numérique sur tout le territoire

Objectifs opérationnels :

- Accès au Haut débit et Très Haut Débit
- Promotion des usages du numérique

Objectif stratégique 3.3 : Développer une offre touristique attractive sur l'ensemble du territoire

Objectifs opérationnels :

- Aménagement de l'axe structurant Véloroute 92
- Aménagement de circuits de randonnées
- Valorisation des sites touristiques et patrimoniaux (culturels et naturels)

Objectif stratégique 3.4 : Encourager le développement de l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire.

**Axe 4** : Développer l'offre de mobilité sur le territoire

Objectif stratégique 4.1 : Développer l'offre de transports en commun de GrandAngoulême

Objectifs opérationnels :

- Restructuration du réseau de transports en commun
- Harmonisation de l'offre sur l'ensemble du territoire
- Aménagement du Bus à Haut Niveau de Service

Objectif stratégique 4.2 : Développer l'offre intermodale

Objectifs opérationnels :

- Aménagements et équipements cyclables
- Aménagement d'aires de covoiturage / parking relais
- Développement des liaisons douces
- Emergence de Pôles d'Echanges Multimodaux intermédiaires

#### Axe 5 : Œuvrer en faveur de la transition énergétique et écologique du territoire

##### Objectif stratégique 5.1 : Encourager les démarches d'économie circulaire

###### Objectifs opérationnels :

- Coopération entre acteurs (économiques ou non) sur le territoire
- Accompagnement à la structuration de boucles de valeur positives dans les zones d'activités
- Réflexion sur le cycle de vie des matières et produits et promotion de l'écoconception

##### Objectif stratégique 5.2 : Favoriser la transition énergétique du territoire

###### Objectifs opérationnels :

- Requalification énergétique du patrimoine public
- Requalification énergétique du logement
- Développement des Energies Renouvelables
- Développement des quartiers type « Eco-quartier »

##### Objectif stratégique 5.3 : Préserver la biodiversité

###### Objectifs opérationnels :

- Trame verte et bleue
- Connaissance de la biodiversité

#### Axe 6 : Cohésion sociale

##### Objectif stratégique 6.1 : Favoriser l'émergence d'actions en faveur des populations jeunes et vieillissantes

###### Objectifs opérationnels :

- Jardins partagés
- Habitats intergénérationnels
- Maintien à domicile
- Conduire une réflexion à l'échelle communautaire sur la prise de compétence Enfance/Jeunesse

##### Objectif stratégique 6.2 : Soutenir les populations les plus démunies

- Promouvoir la justice alimentaire
- Développement du logement social et de l'habitat d'urgence

**D. ETAT DES LIEUX DES DEMARCHES EN COURS EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT LOCAL, DE COHESION SOCIALE ET D'ATTRACTIVITE**

**D.1 Le bilan départemental des principales mesures des CIR :**

Le tableau de bilan des principales mesures des comités interministériels aux ruralités (CIR) est présenté dans la déclinaison locale du tableau de bord de suivi départemental :



## **D.2. Présentation de la stratégie de l'Etat sur le territoire de la communauté d'agglomération de Grand Angoulême, illustrée par des actions portées par les services en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité :**

### **a. L'État agit pour le développement du territoire de Grand Angoulême -**

De manière transversale, l'État est le garant de l'équilibre et de l'aménagement durable des territoires. À ce titre il participe au développement local de l'Angoumois en accompagnant financièrement les projets portés par les élus locaux. Les 6 thématiques du contrat de ruralité : la cohésion sociale, l'accès aux services publics et marchands et aux soins, la revitalisation des bourgs centres, l'attractivité du territoire, les mobilités locales et l'accessibilité au territoire et la transition écologique et énergétique, sont concernées par ces aides financières.

Pour illustrer cela, **durant l'année 2016, près de 3,2 millions d'euros ont été attribués aux collectivités territoriales de Grand Angoulême** au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR : 2.102.016 €), du Fonds de Soutien à l'Initiative Locale (FSIL : 1.031.852 € et du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT :50.000€).

Dans le cadre d'un projet fédérant l'ensemble des communes de la communauté d'agglomération de Grand Angoulême pour l'aménagement du territoire, la préfecture, avec l'aide des services de l'État, accompagne les collectivités locales dans l'élaboration du contrat de ruralité sur le territoire de la communauté d'agglomération de Grand Angoulême. Ce nouveau dispositif contractuel est placé sous la direction du Secrétaire Général de la Préfecture, sous-préfet d'Angoulême, assisté par le sous-préfet de Confolens, référent ruralité pour le département de la Charente. La direction départementale des territoires de la Charente pilote le dispositif en apportant une aide technique (outils diagnostics, profil environnemental et cartographie) et administrative (information des élus, réponse aux questions d'organisation, suivi de l'élaboration du contrat) à la communauté d'agglomération.

L'État accompagne la transition écologique en instruisant les dossiers de 4 parcs photovoltaïques et de 3 installations sur bâtiments dans le périmètre géographique de la communauté d'agglomération de Grand Angoulême. Cet accompagnement vers une énergie dé-carbonée et renouvelable concerne également l'instruction du dossier de la **micro-centrale électrique du Nil** par l'ONEMA et la DDT au titre de la police de l'eau et est susceptible de concerner dans l'avenir la création d'une **unité de méthanisation** dans le périmètre géographique de la communauté d'agglomération. Depuis 2010, la DDT est aussi aux côtés des élus pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT du pays Angoumois) approuvé par le syndicat mixte de l'Angoumois en décembre 2013. Certains de ses enjeux concourent à la protection de la biodiversité, notamment à travers la réduction des pollutions par les nitrates et produits phytosanitaires, la gestion patrimoniale de l'eau souterraine et superficielle (quantitative en période d'étiage), la préservation des ressources en eau potable, la reconquête de la fonctionnalité des cours d'eau et la valorisation des zones humides. Par ailleurs, dans le cadre d'un contrat "Re sources" 2012-2017, une démarche contractuelle a conduit à la mise en œuvre d'un programme d'actions engagées sur les 2 captages prioritaires d'eau potable sur le territoire de la communauté d'agglomération de Grand Angoulême. Dans cette démarche partenariale concertée avec 7 communes, soit un bassin de 3.686 ha, la DDT

de la Charente apporte son expertise technique et mène un travail de sensibilisation auprès des syndicats d'eau afin de favoriser la reconquête de la qualité des eaux souterraines, superficielles et de protéger le caractère stratégique de la ressource au vu de la population desservie.

L'État accompagne la compétitivité et la création des emplois de demain en soutenant les filières économiques emblématiques de la région.

**La DDT de la Charente soutient et accompagne le secteur agricole :** en 2015, le service de l'économie agricole et rurale de la DDT a aidé 360 exploitants à réaliser leur déclaration dans le cadre des aides accordées par la Politique Agricole Commune (PAC). Ces exploitations représentent une surface totale de plus de 26.000 hectares et le montant des aides découplées perçues par les agriculteurs dépasse les 5.9 millions d'euros.

**Dans le secteur de l'insertion des personnes en difficulté,** l'unité départementale de la Direction régionale de l'entreprise, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) veille à permettre à plus de 270 personnes d'acquérir une compétence valorisable sur le marché de l'emploi, en apportant une aide financière aux entreprises et au monde associatif comme l'association intermédiaire de l'Angoumois. Elle participe également au soutien d'ateliers et de chantiers d'insertion afin de permettre aux participants de progresser professionnellement et d'accéder au marché de l'emploi. Ainsi l'aide de 596.000€ apportée à la régie urbaine d'Angoulême (ARU) a facilité l'emploi de 29 personnes par cette structure. L'aide financière totale apportée à ce secteur a représenté, pour le territoire de la communauté d'agglomération de Grand Angoulême, plus de 2,7 millions d'euros en 2016.

**b. L'État est le garant de la cohésion sociale donnant les mêmes chances à tous.**

En matière de logements, grâce aux aides du programme Habiter Mieux, l'État contribue à garantir de meilleures conditions de vie pour les ménages éligibles. Ainsi, entre 2012 et 2016, 583 projets de rénovation thermique et 10 logements insalubres ont été financés sur le territoire de la communauté d'agglomération de Grand Angoulême. Le montant total des subventions versées par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) s'élève à 4.225.223 € et 1.581.022 € pour le fonds d'aide à la rénovation thermique (FART) dès lors que le gain énergétique de 25 % après travaux est atteint. Le nombre de dossiers agréés est notamment élevé sur la commune d'Angoulême qui concentre plus d'1/3 des bénéficiaires. En effet, les données du parc privé potentiellement indigne de Grand Angoulême montre un taux de logements présentant un risque d'exposition au saturnisme de près de plus de 7% quand la moyenne départementale s'élève à 6,1 % ce qui explique l'importance de cette politique.

L'État assure la protection des publics vulnérables. La Direction Départementale de la Cohésion sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP), au travers du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, assure la mise en œuvre et le fonctionnement de dispositifs dans le domaine de la veille sociale. Le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation géré par l'association AFUS 16, assure le fonctionnement du 115 et coordonne l'ensemble des capacités d'hébergement du département. À ce titre, elle dispose de plus de 900 places d'accueil et d'hébergement d'urgence en Charente et est subventionnée à hauteur de 640.000 € par an par la direction départementale.

Sur le territoire de la communauté d'agglomération de Grand Angoulême, la DDCSPP conventionne, accompagne et subventionne à hauteur de 81,000€/an l'association OMEGA qui, alliée à Médecins du Monde et à la Croix Rouge, vont à la rencontre des sans-abris (maraudes à raison de 5j/7 toute l'année et 7j/7 en période hivernale). À ce titre, la Croix Rouge a mis en place le "dispositif sur roues" qui facilite la polyvalence du service rendu en allant à la rencontre des plus vulnérables, au plus près de leurs besoins et de leurs lieux d'habitation et qui rayonne sur l'ensemble des communes rurales du territoire.

Dans la communauté d'agglomération, 109 places d'hébergement d'urgence sont disponibles dont 5 places en halte de nuit à La Couronne (logements dont le fonctionnement des locaux, mis à disposition par la commune, est cofinancé par la DDCSPP). Le territoire dispose également de deux maisons relais, soit 40 places dans des logements à destination de personnes désocialisées et à faible niveau de revenus, financées à hauteur de 234.000 €. La direction départementale finance également la structure "L'éclaircie" qui accueille 70 personnes par jour (180.000 €/an).

Par ailleurs, un dispositif d'aide aux victimes de violences conjugales est porté par la DDCSPP (237.000 €/an). Il propose 22 places dont 16 places d'urgence et 6 places de stabilisation gérées par le CCAS d'Angoulême. Ce financement d'un accueil de jour permet aux victimes de rencontrer des travailleurs sociaux, de leur proposer un hébergement d'urgence et de plus long terme si nécessaire.

En 2018, la direction départementale participera financièrement (117.000€) à la création d'une résidence d'accueil permettant l'hébergement de 25 personnes en souffrance psychologique en lien avec le centre hospitalier Camille Claudel.

**Le taux d'occupation sur l'ensemble des hébergements proposés est de 100% toute l'année en Charente.**

Par ailleurs, la DDCSPP favorise le développement du pouvoir d'agir citoyen. Dans les zones rurales et défavorisées, elle participe à une expérimentation dans le cadre d'un projet de "Fabrique des possibles" portée par la fédération départementale des centres sociaux et cofinancée par la direction départementale. Cette expérimentation a pour objectif d'aller au-devant des habitants qui ne fréquentent pas habituellement les institutions, pour les amener collectivement à formuler leurs besoins, à identifier des priorités, puis les aider à s'investir collectivement dans la résolution des problèmes qu'ils rencontrent, afin, notamment de renouveler les pratiques d'intervention sociale et de sortir des logiques de services et de prestations, en s'appuyant sur des dynamiques citoyennes plus autonomes.

Il favorise l'engagement citoyen et promeut les valeurs de la République. Dans le cadre des politiques pour l'enfance et la jeunesse du territoire, le **projet éducatif de territoire (PEDT)** est un dispositif d'État créé à l'occasion de la réforme des rythmes scolaires, qui porte principalement sur l'organisation des actions éducatives périscolaires en direction des enfants en école maternelle et élémentaire. Le PEDT peut également comprendre des axes de développement sur d'autres temps (extra-scolaire), d'autres tranches d'âges (adolescents, jeunes adultes...) et des thématiques connexes (éducation artistique et culturelle, éducation à

l'environnement, information jeunesse...). À ce titre, plusieurs PEDT couvrent les communes de la vallée de l'Échelle et de La Couronne.

De plus, en lien avec les services de l'Éducation Nationale du département, plusieurs communes de la communauté d'agglomération de Grand Angoulême ont initié un **parcours d'éducation artistique et culturel (PEAC)** permettant un engagement des écoles dans des actions artistiques et culturelles pour favoriser un égal accès à l'art et au patrimoine. Les élèves bénéficient d'un accès illimité au centre artistique et culturel "l'Epiphyte", localisé dans la commune de Dirac, leur permettant ainsi d'acquérir des connaissances et des compétences indispensables à leur culture générale. Ce PEAC vise également à mettre en cohérence les différents temps éducatifs. C'est en ce sens que l'Éducation nationale accompagne ce projet en réservant des temps de formation aux enseignants pour qu'ils intègrent dans leurs enseignements les rencontres, les pratiques et les connaissances culturelles qui y ont été définies. L'offre d'accueil de l'enfance couvre de manière équilibrée le périmètre géographique de l'ensemble du territoire de Grand Angoulême.

L'État accompagne le retour à l'emploi des publics les plus fragiles sur le territoire de Grand Angoulême. Dans le cadre d'un accompagnement global proposé par Pôle emploi, un travail en partenariat avec le Conseil Départemental en direction des publics les plus en difficultés est en place depuis novembre 2014. Il consiste en un accompagnement coordonné sur l'emploi et les problématiques périphériques des demandeurs pour une prise en charge globale de leur situation. Sur le secteur, déjà plus de 150 personnes ont intégré cet accompagnement global dont près de 25% ont retrouvé un emploi ou ont été orientées vers une formation adaptée.

Par ailleurs, la Mission Locale assure sur son territoire de compétence (Grand Angoulême, La Rochefoucauld Porte du Périgord) une mission de service public de proximité visant à favoriser l'accès à l'emploi et l'autonomie des jeunes de 16 à 25 ans révolus. Financée par l'Europe, l'État, la Région et les collectivités locales de proximité, son cœur de métier est l'accueil, l'écoute, le conseil et l'accompagnement des jeunes dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle. Elle dispose d'une permanence d'accueil à La Rochefoucauld et propose un accueil hebdomadaire (1 jour 1/2) à Montbron, présidée de droit par un élu local. Membre du Service Public de l'Emploi, la mission locale met en œuvre sur son territoire le Programme d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie et la Garantie Jeunes. 3.000 jeunes sont accompagnés chaque année. Enfin, Ohé Prométhée - Cap Emploi accompagne les personnes en situation de handicap au travers de permanences réalisées sur Puymoyen. La structure développe des actions collectives portant sur la remobilisation des personnes en situation d'échec et sur leur reconversion professionnelle afin de les aider à définir un nouveau projet professionnel. En 2016, la structure a suivi 705 personnes handicapées sur le territoire.

Les services de l'État agissent sur les leviers de l'inclusion sociale, au regard des caractéristiques socio-culturelles du territoire et de leur impact sur le parcours scolaire des élèves du territoire de Grand Angoulême. Grâce notamment à des fusions de structures scolaires, des arbitrages favorables aux écoles de ce territoire ont été rendus par le directeur académique de la Charente depuis 2013. Dans le cadre d'un **protocole ruralité** signé en préfecture avec 28 communes du département le 22 mars 2016, l'action des services de l'Éducation Nationale se traduit par la dotation d'un dispositif « plus de maîtres que de classes » facilitant la prise en charge des élèves en difficulté, la labellisation de classes



maternelles en dispositif « **scolarisation des moins de trois ans** » qui favorisent un accueil adapté des très jeunes enfants, la mise en place de dispositifs « **Ulis-école** » pour développer l'inclusion des élèves en situation de handicap ainsi que le maintien d'emplois pour garantir une offre éducative dans l'hyper-ruralité. Ces mesures accompagnent les efforts des élus dans leur volonté de maintenir, en le faisant évoluer, le réseau des écoles au bénéfice de la réussite des élèves.

L'État assure la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. En septembre 2016, sous l'impulsion de la Préfecture et de la déléguée aux droits des femmes, un réseau de prévention et de luttes contre les violences faites aux femmes a été mis en place sur le territoire de Grand Angoulême. Son objectif est de faciliter la dénonciation des faits de violences au sein du couple, d'améliorer la prise en charge des victimes et de faciliter leur accès aux droits. Dans ce cadre, une plaquette d'information va être prochainement réalisée afin d'être diffusée sur le territoire. Ce réseau regroupant des professionnels pluridisciplinaires impliqués dans la lutte contre les violences au sein du couple (forces de l'ordre, travailleurs sociaux ou médico-sociaux de différentes institutions, associations, médecin urgentiste référent violences faites aux femmes...) doit permettre de faire connaître et d'optimiser l'utilisation des dispositifs mis en œuvre dans le cadre des plans interministériels triennaux de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et d'améliorer le partenariat local afin d'apporter des réponses adaptées aux besoins et situations repérés localement. Les acteurs engagés dans ce réseau sont formés à la détection, à l'accueil, à l'information et à l'orientation des victimes pour permettre leur prise en charge par les structures spécialisées. Des actions de sensibilisation à destination du grand public sont organisées tous les ans sur le territoire de Grand Angoulême. À titre d'exemple, le 29 novembre 2016, plus de 60 professionnels du réseau de la communauté d'agglomération ont été sensibilisés aux violences au sein du couple et un ciné-débat à Soyaux, ouvert à tous, a permis la sensibilisation du grand public. Ces manifestations permettent d'intensifier la communication locale autour de cette problématique et de faire connaître les dispositifs existants en Charente afin d'aider les victimes à libérer la parole.

Par ailleurs, dans le cadre du contrat de ville de Grand Angoulême, des rencontres en faveur du développement de l'entrepreneuriat féminin ont été organisées en 2016 par la Délégation aux Droits des Femmes, permettant ainsi de mobiliser les partenaires impliqués dans l'accompagnement des porteurs de projet de création d'entreprise sur l'entrepreneuriat des femmes et de les informer sur les dispositifs mis en place par l'État. Avec le **Fonds de garantie pour la création, la reprise, le développement d'entreprise à l'initiative des femmes (FGIF)**, l'État encourage les femmes qui souhaitent créer, reprendre ou développer une entreprise, en facilitant leur accès à un prêt bancaire pour réaliser leur projet.

### c. L'État contribue à l'attractivité du territoire -

L'État contribue à rendre le territoire Angoumois plus attractif en agissant pour que les services publics essentiels soient plus proches des usagers. Dans le cadre de la loi NoTRe, le Préfet et le Président du Conseil Départemental ont initié une démarche de réalisation d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public copiloté par la DDT et les services du Conseil Départemental. Les services engagés dans ce travail depuis 2016 poursuivent deux objectifs :

1. Réaliser un diagnostic croisant les besoins et l'offre de service en identifiant les déficits existants en matière d'accès aux services essentiels sur le territoire départemental et les zones les plus concernées et, sur la base du recueil des besoins, analyser, à l'échelle du département, l'adéquation entre besoins et offres de service afin d'identifier les écarts existants.

2. Définir un plan d'amélioration de l'accessibilité des services en identifiant, à partir de ces écarts, les facteurs clés du maintien ou de l'amélioration de leur accessibilité à déployer dans le cadre du schéma. Ces facteurs seront déclinés et précisés dans le cadre d'un plan d'action pluriannuel d'une durée de 6 ans. C'est ce plan d'action qui constituera le cœur du futur Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public.

Sur la base du diagnostic réalisé en 2016, le plan d'action pluriannuel, qui sera dévoilé au grand public en 2017, permettra la territorialisation des actions qui ont vocation à nourrir en projets le contrat de territoire de la communauté d'agglomération de Grand Angoulême. Ce schéma intègre notamment les actions décrites ci-après et déjà engagées sur le territoire :

Les services de l'État participent à la réduction des fractures territoriales avec l'ouverture de Maisons de Service Au Public créées par la loi NoTRé du 7 août 2015 (MSAP). Dans un souci de proximité avec le territoire, les partenaires ont su répondre présents avec la labellisation d'un site à Dignac (la MSAP a été ouverte en décembre 2016) et porter plus récemment le projet d'une MSAP sur la commune de Rouillet Saint-Estèphe.

Par ailleurs, Pôle emploi est un des opérateurs retenus pour intervenir au sein MSAP, Dans ce cadre, la MSAP de Dignac propose un dispositif particulièrement adapté au milieu rural. Ce relais local, très accessible à l'ensemble des usagers, leur apporte une aide encadrée dans leurs démarches de recherche d'emploi. Aussi, afin de former les personnes en poste dans les relais de service public du département de la Charente, Pôle emploi a mis en œuvre une formation de 2 jours en immersion dans les agences locales de leur secteur géographique. Cette formation leur a permis de connaître l'utilisation d'outils tels que pôle Emploi.fr et "Pôle Emploi Store" afin de savoir consulter les offres d'emploi, les CV, de mieux accompagner localement les demandeurs d'emploi dans leur procédure d'inscription et de faciliter leur premier rendez-vous en agence.

L'État agit pour l'avenir en développant sur le territoire des formations adaptées. Pôle emploi propose des formations au plus près du territoire : dès que les agences de Grand Angoulême identifient des besoins de recrutement important de la part d'employeurs, elles mettent en place des formations délocalisées sur le secteur. Ce fût le cas début 2017 avec la mise en place d'une formation appelée Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE) permettant à 11 demandeurs d'emploi d'être formés et habilités pour la pose de compteurs électriques dans le cadre d'un recrutement pour l'installation des nouveaux compteurs intelligents "LINKY". Par ailleurs, Pôle emploi, dans le cadre d'un appui à la mobilité, s'efforce de rapprocher les formations des demandeurs d'emploi, en attribuant des aides à la mobilité mais également en contribuant financièrement par le biais de subvention à de nouveaux projets, comme la mise en place d'une auto-école solidaire. En effet, en zone rurale, le manque de mobilité des demandeurs d'emploi est un frein au retour à l'emploi.

Dans le cadre du contrat local de santé et du pacte "Territoire santé", depuis 2012, l'Agence Régionale de Santé (ARS) favorise le regroupement des professionnels de santé au sein de maisons de santé pluridisciplinaires (MSP). Ainsi, 18 projets de santé sont actuellement validés dans le département de la Charente et l'ARS a labellisé à ce titre 10 MSP et 8 pôles de santé multi-sites avec ou sans construction. Chaque projet de santé est élaboré dans le respect d'un cahier des charges qui s'articule autour d'un projet professionnel (organisation du travail en équipe, partage des informations à travers un système d'information commun, management de la structure) et d'un projet d'organisation de la prise en charge des patients (accès aux soins, continuité et permanence des soins, coopération et coordination externe). Il témoigne d'un exercice coordonné entre tous les professionnels de santé, ce qui distingue une MSP d'un simple cabinet de groupe. Les maisons et centres de santé renforcent l'attractivité du territoire rural en favorisant le travail en équipe des professionnels concernés, améliorent la qualité des soins et du suivi général tout en favorisant l'installation de jeunes médecins dans un lieu central et adapté. Chaque **structure comprend au minimum deux médecins et un professionnel paramédical**. Ces MSP contribuent à créer des conditions attractives pour les professionnels de santé. Elles ont été implantées prioritairement dans des zones de désert médical pour améliorer l'accès aux soins des populations. Ainsi, sur le territoire de la communauté d'agglomération de Grand Angoulême, deux MSP ont été construites : "Val de Touvre" sur la commune de Ruelle, ouverte aux usagers en 2009 et "Sud-Angoumois", sur la commune de La Couronne, accessible au public depuis juillet 2013.

Enfin, concernant l'attractivité paysagère et patrimoniale, la mise en valeur et la protection de la Vallée de la Charente favorise, par ses paysages et sa biodiversité, les activités touristiques (baignades, canoë kayak, randonnées, pêche...). À travers des procédures de classement et l'étude de projets locaux, la DREAL Nouvelle-Aquitaine et la DDT de la Charente veillent au patrimoine environnemental du territoire de Grand Angoulême qui possède, en totalité ou en partie, 5 zones spéciales de conservation au titre de la directive Habitats (par exemple : les coteaux calcaires entre Bouchaud et Marsac, la forêt de la Braconne, une zone de protections spéciale au titre de la directive Oiseaux dans la vallée amont de la Charente). 17 chartes Natura 2000 ont été signées entre 2011 et 2016 et Grand Angoulême a signé 4 contrats Natura 2000 recevant à ce titre 112.000 € de financements associés de l'État et de l'Europe ainsi qu'un contrat financé à 100% par l'État pour un montant de 58.000 €.

La Direction Régionale de l'Aménagement, de l'Environnement et du Logement (DREAL) assure la protection des 11 sites classés ou inscrits tels que les domaines et leur écriin, des rochers avec abris sous roche, des gouffres, les remparts d'Angoulême, des quartiers d'Angoulême, des sources et gouffres, et la vallée d'Angoulême intéressant en partie les communes de Puymoyen, de Voeuil et Giget, de Touvre et de Trois Palis.

Les sites classés et inscrits hissent au rang du patrimoine national le caractère exceptionnel du territoire Angoumois tant par sa situation géographique que par son riche passé historique et architectural. Les sites naturels remarquables tels que la vallée des eaux claires et les sources de la Touvre traduisent la singularité de ce territoire.



### **D.3. STRATEGIE DU DEPARTEMENT SUR LE TERRITOIRE DE GRANDANGOULEME**

#### **CONTRATS EN MILIEU RURAL SYNDICAT DE PAYS D'ENTRE TOUVRE ET CHARENTE**

Le Département de la Charente est un partenaire essentiel des projets des territoires. Outre sa participation au fonctionnement du CAUE ou encore de l'Agence technique départementale, des dispositifs financiers d'accompagnement des communes et leurs groupements existent dont les contrats en milieu rural.

#### **1 - Contractualisation avec les syndicats de pays en Charente**

Dans le cadre de sa politique territoriale, le Département de la Charente propose aux six syndicats de pays un partenariat sous la forme contractuelle. Cette politique a débuté en 1995 et se traduit par la signature d'un contrat cadre sur 3 ans et de programmations annuelles.

Nous sommes actuellement à la 8<sup>ème</sup> génération de contrats intitulés « **contrats de cohésion** » avec les syndicats de pays qui couvrent la période 2015/2017.

**La dotation, en fonctionnement, est de 50 000 € par an et par pays, soit un contrat de 150 000 € pour 3 ans.**

Le contrat permet au Département d'accompagner la réalisation d'opérations de fonctionnement jugées prioritaires dans les deux domaines suivants :

- la cohésion sociale : toutes opérations liées à l'emploi, des jeunes en particulier, de l'organisation de forums de mesures favorisant la mobilité...
- la cohésion territoriale : toutes actions ou études portant sur l'ensemble du territoire du pays

Par des conventions annuelles de programmation, le pays propose une répartition de la dotation entre les différents maîtres d'ouvrage (syndicat de pays, CDC, commune et association).

Toutefois, le bénéfice de ce contrat exclut pour le syndicat l'accès à tout autre dispositif d'intervention du Conseil départemental et pour les autres maîtres d'ouvrage l'inscription des projets au contrat de cohésion s'il n'existe pas de dispositif prévu par le droit commun.

#### **Le syndicat de pays d'Entre Touvre et Charente**

Le contrat de cohésion entre le Département et le syndicat de pays d'Entre Touvre et Charente portant sur la période 2015-2017 a été conclu le 21 décembre 2015.

<b>Domaine d'intervention</b>	<b>Opérations 2015</b>	<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Coût estimatif</b>	<b>Participation du Conseil départemental</b>
<b>Cohésion sociale</b>	Soutien à la Mission locale	CDC Braconne et Charente	14 562 €	7 281 €
	Transport à la demande aux handicapés et personnes à mobilité réduite - AAHPA	CDC Braconne et Charente	10 600 €	5 300 €
	Actions diverses en faveur de l'emploi	CDC Braconne et Charente	18 000 €	9 000 €
<b>Cohésion territoriale</b>	Etudes sur les compétences et la fiscalité	CDC Braconne et Charente	30 000 €	15 000 €
	Sport et nature	Syndicat de pays	16 774 €	13 419 €
<b>TOTAL</b>			<b>89 936 €</b>	<b>50 000 €</b>

Sur proposition du syndicat de pays, le Département a retenu pour 2015 et 2016 les opérations suivantes :

Domaine d'intervention	Opérations 2016	Maître d'ouvrage	Coût estimatif	Participation du Conseil départemental
Cohésion sociale	Soutien à la mission locale	CDC Braconne et Charente	14 392 €	7 196 €
	Transport à la demande aux handicapés et personnes à mobilité réduite - AAHPIA	CDC Braconne et Charente	11 000 €	5 500 €
	Actions diverses en faveur de l'emploi	CDC Braconne et Charente	10 000 €	5 000 €
	Actions de communication envers la jeunesse	CDC Braconne et Charente	5 000 €	2 500 €
Cohésion territoriale	Consommer local dans le pays	Syndicat de pays	21 630 €	17 304 €
	Etude de réhabilitation de la zone des Montagnes	CDC Braconne et Charente	25 000 €	12 500 €
TOTAL			87 022 €	50 000 €

**Le syndicat de pays d'Entre Touvre et Charente a été dissout le 31 décembre 2016.**

## **2 - Contractualisation avec les communautés de communes**

Depuis 2016, le Département de la Charente propose également la signature de contrats à l'ensemble des communautés de communes.

D'une durée de 3 ans, ces **nouveaux contrats** permettent au Département d'accompagner des **opérations d'investissement** jugées essentielles pour l'aménagement ou le développement durable du territoire en s'appuyant sur les priorités définies par l'EPCI bénéficiaire et les politiques du Conseil départemental dans les domaines suivants :

- ☞ développement économique,

- ☞ services publics et de proximité,
- ☞ développement sportif, culturel et touristique,
- ☞ mobilité et déplacements.

Ces contrats ont un **caractère exclusif**. Autrement dit, le bénéfice d'un contrat exclura l'accès aux dispositifs de droit commun mis à part les aides en fonctionnement, le Fonds Départemental d'Aides aux Communes (entretien de la voirie communale), le Plan « piscines », le Programme « Gymnases utilisés par les collèges », le projet « Val de Charente », l'assainissement et les bâtiments scolaires.

Le montant des aides consenties est le fruit d'une négociation et est établi en fonction de la nature, du coût, des possibilités de financement de chacune des opérations et de leur impact à l'échelle territoriale.

La dotation des contrats est calculée comme suit :

- **4,00 € par habitant** pour les communautés de communes dont le **potentiel fiscal** par habitant est **supérieur à 230 €** ;
- **4,50 € par habitant** pour les communautés de communes dont le **potentiel fiscal** par habitant est **compris entre 120 € et 230 €** ;
- **5,00 € par habitant** pour les communautés de communes dont le **potentiel fiscal** par habitant est **inférieur à 120 €**.

**Les contrats avec les communautés de communes à l'échelle du Pays d'Entre Touvre et Charente :**

Deux projets de contrats ont été soumis à l'examen de la Commission permanente du Département de la Charente le **9 septembre 2016**. Il s'agit des contrats suivants :

- **CDC Braconne et Charente** : Le contrat d'un montant de **194 292 €** est mobilisé pour la création d'une base canoë à proximité de l'aire de loisirs de Vindelle et pour la réhabilitation du complexe sportif de la zone des montagnes de Champniers ;
- **CDC Vallée de l'Echelle** : Le contrat d'un montant de **119 160 €** est mobilisé pour la réhabilitation/reconstruction de l'accueil de loisirs de Dirac.

Les contrats avec l'agglomération du Grand Angoulême d'un montant de **1 270 152 €** et la CDC Charente-Boëme-Charraud d'un montant de **158 868 €** sont **en cours de négociation**.



## D.4. PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

### ➤ La politiques contractuelles de la Région

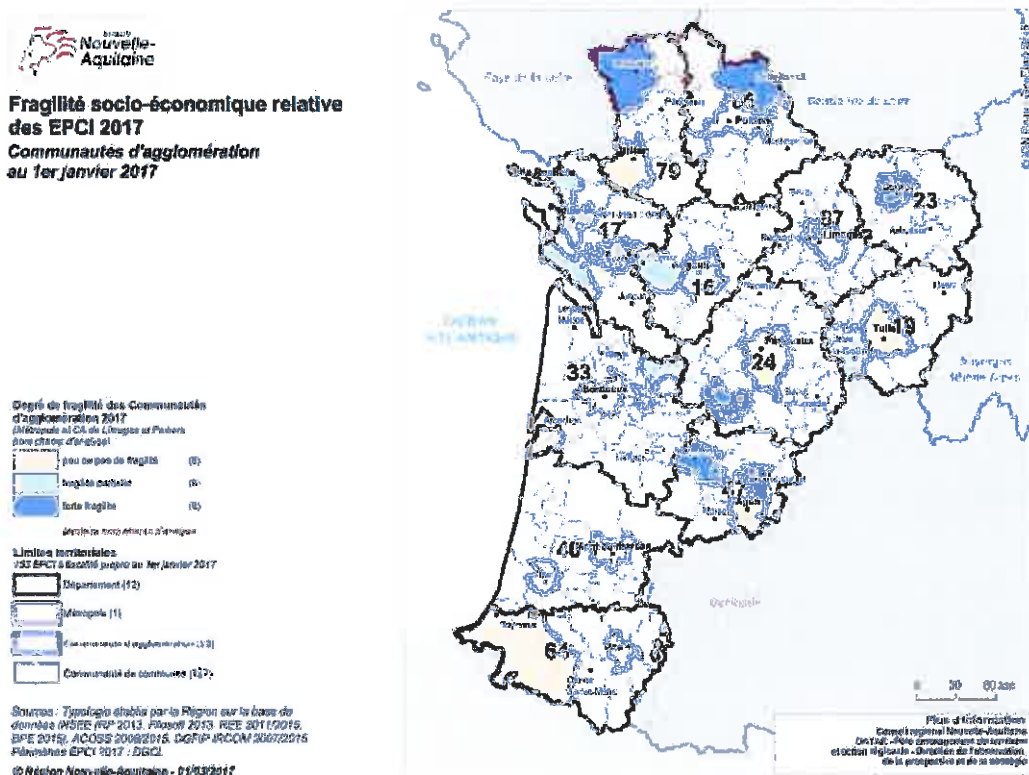
La Région Poitou-Charentes désormais Nouvelle-Aquitaine a mené une politique contractuelle avec les Pays et Communautés d'agglomération qui la composent. Ainsi, le Contrat Régional de Développement Durable (CRDD) avait pour objectif d'encourager les initiatives locales dans les domaines suivants :

- l'emploi et le développement économique,
- les services à la population,
- l'énergie et la mobilité durable,
- la biodiversité,
- l'eau et les paysages,
- le cadre de vie.

Afin de prendre le relais de ces contrats qui arrivent à échéance, la Région Nouvelle-Aquitaine travaille actuellement à l'élaboration d'une nouvelle contractualisation avec les territoires et dont l'orientation dans le cadre de la nouvelle politique d'aménagement du territoire sera de :

- > Soutenir et développer les atouts de chacun des territoires,
- > Exprimer la solidarité régionale au bénéfice des plus fragiles.

Leur entrée en vigueur pourrait être effective dès début 2018.



## **D.5. ENGAGEMENT DE PARTENARIAT DE LA CAISSE DES DEPOTS**

Selon l'avancement des actions et après instruction des sollicitations qui lui seront adressées, la Caisse des Dépôts pourra mettre à disposition du contrat de ruralité des ressources financières, sur fonds propres ou fonds d'épargne, et d'ingénierie, dans le respect des règles de la commande publique, sous réserve d'accord de ses comités d'engagement compétents et du maintien par les pouvoirs publics des différentes lignes de prêts susceptibles d'être mobilisées. Les modalités de chaque intervention seront précisées, après accord explicite de la Caisse des dépôts, dans des conventions d'application à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maîtres d'ouvrage concernés.

Plus particulièrement, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pourra mobiliser, en appui du contrat de ruralité de GrandAngoulême, les dispositifs suivants (une liste indicative des interventions de droit commun de la CA pouvant être mobilisées figure dans *l'annexe 4*) :

- Conventions « centres bourgs de demain » pour la revitalisation des centres-bourgs ;
- Accompagnement méthodologique de Territoire-conseils ;
- Co-financement d'ingénieries.

## II. LE PLAN PLURIANNUEL D' ACTIONS

Dans une logique de projet de territoire, le contrat définit des objectifs pour les 6 thématiques prioritaires tels qu'elles ont été définies dans les enjeux du territoire **(I.B.)**.

Afin d'atteindre ces objectifs présentés dans le projet de territoire **(I.C.)**, des actions concrètes et opérationnelles sont proposées. L'Etat partage les orientations et les objectifs définis par le présent contrat. A ce stade, les actions sont celles proposées par les porteurs. L'Etat participera au cofinancement de certaines actions du plan pluriannuel. Il interviendra en cohérence avec les interventions des collectivités territoriales et des autres acteurs, dans le cadre des dotations et crédits du droit commun et spécifiques, notamment par le recours, dans le respect des cadres réglementaires les régissant, à la DETR, au FNADT, au Fonds de soutien à l'investissement local (enveloppe « thématique » et/ou enveloppe "contrat de ruralité"). Ces interventions seront précisées dans chaque convention annuelle, pendant la durée du contrat.

Les tableaux de synthèse présenté ci-après (2017 & 2018/2020) précisent, par thématique, la liste des actions qui pourraient être engagées sur le territoire. **La convention annuelle de financement 2017 présente ci-après** les actions qui seront retenues durant l'année en cours du présent contrat.



### III. LA CONVENTION DE FINANCEMENT 2017

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de ruralité accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur six thématiques prioritaires.

La présente convention financière liste les actions à engager pour l'année 2017.

Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinés à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

Cette convention a été rédigée sur la base de la connaissance des financements prévus au titre de l'année budgétaire 2017 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de ruralité et de son plan d'actions.

Les parties prenantes du contrat de ruralité conviennent que la présente convention a pour objet de déterminer les montants financiers apportés, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2017, au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

Ces actions, qui seront à engager dans le courant de l'année 2017, sont déclinées en annexe 2 de la présente convention. Chacune d'elles se présente sous la forme d'une fiche-action qui comporte au moins les rubriques suivantes :

- l'axe prioritaire du contrat
- la désignation/l'objet de l'action
- sa localisation
- son descriptif sommaire
- le maître d'ouvrage
- le budget de l'action
- la part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas)
- la part attendue par l'Etat (*dotations, crédits de droit commun crédits spécifiques, ...*)
- les parts des autres contributeurs : signataires-partenaires du contrat de ruralité, autres cofinanceurs : (*contrat avec une collectivité, appel à projet, apports non financiers, ...*)
- le calendrier de réalisation
- les indicateurs de suivi et d'évaluation.

Ainsi que toute autre indication utile aux cofinanceurs.

Le financement de chacune des actions programmées en 2017 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, le contrat de ruralité ne propose pas de guichet unique et la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'Etat au titre de la présente convention est donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Les actions retenues au titre de l'année 2017 concernent 4 des 6 volets obligatoires du contrat de ruralité, pour lesquels les élus ont souhaité un aide au financement d'actions, en cohérence avec leur projet de territoire.

Le projet de « Maison de santé, du bien-être et du vivre ensemble » de la commune de Brie s'inscrit dans la priorité « accès aux services et aux soins ». Il visera à apporter un moyen de lutter contre la désertification médicale sur l'ensemble du territoire.

La « revitalisation des centres-bourgs » est un axe important du territoire en 2017. En effet, les projets des communes de Balzac (Aménagement de la route de Vars – création de parking), de Dignac (Traversée de la commune) et de Torsac (Rénovation et extension d'un ensemble de bâtiments communaux comprenant la construction d'un restaurant scolaire, le réaménagement d'un multiple rural et la rénovation d'un logement) permettront de sécuriser et revitaliser ces centres-bourgs tout en apportant un confort à la population.

Au titre de la priorité « attractivité du territoire », les crédits FSIL-Contrat de ruralités 2017 permettront d'accompagner les projets de Dirac (Installation de commerce de proximité dans les locaux de l'ancienne école) et de GrandAngoulême (Espace Test Agricole). En plus de contribuer à l'attractivité de l'ensemble du territoire, ces deux projets contribuent à créer de l'emploi non délocalisable (commerce alimentaire de proximité dans le premier cas, et réappropriation des terres agricoles pour le maraîchage dans le second).

Le projet de réhabilitation des anciens vestiaires en salle des associations de la commune de Garat s'inscrit dans la priorité « cohésion sociale » de l'Etat. Ce projet permettra de créer un lieu de partage entre les associations, les adhérents et les habitants.

Au titre de l'année budgétaire 2017, sur la base des actions programmées dans la présente convention, les crédits appelés s'élèvent ainsi, à :

## IV. LES MODALITÉS DE PILOTAGE ET D'INGÉNIERIE DU CONTRAT

### A. LA GOUVERNANCE

Le comité de pilotage réunit l'Etat, le porteur du contrat et associe les partenaires.

Il est composé de :

- le Préfet de Charente ou son représentant ;
- le Secrétaire Général de la Préfecture de Charente, sous-préfet d'arrondissement d'Angoulême ;
- le Président de GrandAngoulême, ou son représentant ;
- le Vice-président en charge des politiques d'intérêt communautaire et de la coopération intercommunale de GrandAngoulême ;
- un représentant du Conseil de Développement ;
- le représentant du partenaire du contrat.

Le comité de pilotage est co-présidé par le Président de GrandAngoulême et le Préfet de la Charente, ou leurs représentants.

Ces derniers peuvent décider d'y associer, en tant que de besoin, des personnalités es-qualité, en fonction des thématiques de développement et des projets couverts.

La gouvernance interne du Contrat de ruralité est assurée au travers d'un Groupe Projet *ad hoc*. Celui-ci est piloté par le Vice-président en charge des politiques d'intérêt communautaire et de la coopération intercommunale et composé à ses côtés de 6 autres membres (liste en chapitre I.A)

Le rôle du comité de pilotage est d'assurer la mise en œuvre et le suivi collégial du contrat de ruralité (prise en compte de projets en cohérence avec le cadre national et la stratégie locale du contrat, respect des délais, optimisation et consommation des crédits alloués...).

Le rythme des réunions est semestriel.

### B. L'INGENIERIE MOBILISEE

- Le suivi technique et le secrétariat du contrat sont assurés par les agents du Pôle Coopérations internationales, Contractualisations et Cofinancements (PCICC) / Direction de l'Attractivité, de l'Economie et de l'Emploi de Grand Angoulême, avec l'appui technique des services déconcentrés de l'Etat et plus particulièrement les services de la direction départementale des territoires (DDT).

Le PCICC de GrandAngoulême accompagne les communes souhaitant développer un projet dans le cadre du contrat de ruralité et assure le lien avec le comité technique.

- Le suivi opérationnel est assuré par le comité technique créé dès la mise en œuvre du contrat. Celui-ci est constitué de l'équipe du PCICC de GrandAngoulême, des représentants des directions concernées de GrandAngoulême, des DGS des communes maîtres d'ouvrage, du conseil de développement, des services de la préfecture et de la DDT. En tant que de besoin, en fonction des sujets abordés, des experts pourront être mobilisés.

Ce comité technique prépare les réunions du comité de pilotage.

### **C. LA PARTICIPATION DES HABITANTS ET DES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE**

Conformément à la charte de participation citoyenne, votée en conseil communautaire de février 2017, les habitants seront associés au projet de territoire dont l'adoption viendra impacté la stratégie de GrandAngoulême inscrite dans le contrat.

Une information sur les projets et le contrat de ruralité est réalisée dans le cadre de la démarche de concertation sur le projet de territoire de GrandAngoulême.

Le Conseil de Développement est convié au Comité de pilotage et siègera au comité technique.

Le cas échéant et en cohérence avec le projet de territoire, le Conseil de Développement pourra être associé à l'évaluation à mi-parcours et finale du contrat de ruralité. En amont, il pourra être consulté sur la conception des outils d'évaluation dont les bases seront posées en 2018.

### **V. LE SUIVI ET L'ÉVALUATION**

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat.

Un tableau de bord du plan d'actions est élaboré et tenu à jour par les porteurs du contrat.

Au regard de la volonté exprimée par les élus de GrandAngoulême, et en lien étroit avec le Conseil de Développement, il est proposé qu'un dispositif spécifique d'évaluation des politiques publiques soit expérimenté sur le contrat de ruralité. Cette démarche fera l'objet d'une charte méthodologique à annexer en 2018 au présent contrat.

### **VI. LA DURÉE DU CONTRAT**

Le présent contrat entre en vigueur le 6 juillet 2017.

Il porte sur la période 2017 – 2020.



Un bilan d'exécution des actions du contrat sera établi en 2021 et validé par le porteur et les partenaires du contrat.

## **VII. LA MODIFICATION DU CONTRAT**

En 2018, un premier bilan global des actions sera établi, en complément du tableau de bord de suivi présenté au comité de pilotage à chacune de ses réunions. Ce bilan pourra conduire à réajuster la stratégie, au regard notamment du projet d'agglomération tel que revu suite à la modification du périmètre de l'EPCI.

En cas de désaccord des parties prenantes sur les modalités de mise en œuvre des actions du contrat, au cours de sa mise en œuvre, ou si des modifications substantielles étaient demandées par une ou plusieurs des parties, le comité de pilotage sera réuni pour débattre et proposer une modification du contrat.

## VIII. LES SIGNATAIRES

Contrat établi le 6 juillet 2017 à Angoulême,

Monsieur le Préfet de la Charente

  
Pierre N'GAHANE

Monsieur le Président de la communauté  
d'agglomération du Grand Angoulême

Par Délégation,  
Pour le Président,  
Le Vice-Président

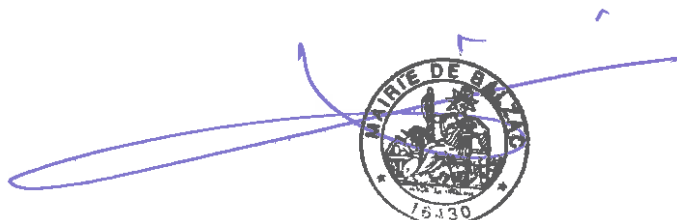
  
Michel ANDRIEUX

Monsieur le Directeur territorial  
Charente et Charente-Maritime  
de la caisse des dépôts et consignations,  
direction régionale Nouvelle Aquitaine

  
Bruno CHAPTAL DE CHANTELOUP

Et, les maîtres d'ouvrage, au titre des actions à engager, prévues dans la convention financière 2017,

Monsieur le Maire de la  
commune de BALZAC



Jean-Claude COURARI

Monsieur le Maire de la  
commune de BRIE

Par Délégation  
Pour le Maire  
Le 1er Adjoint



Max MACCARI

Madame le Maire de la  
commune de DIGNAC



Françoise DELAGE

Monsieur le Maire de la  
commune de DIRAC



Alain THOMAS

Monsieur le Maire de la  
commune de GARAT



Jean-Marc CHOISY

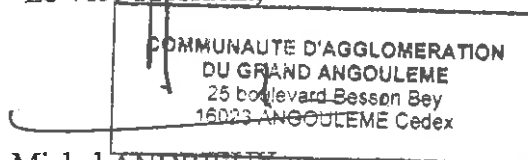
Madame le Maire de la  
commune de TORSAC



Catherine BREARD

Monsieur le Président de la  
communauté d'agglomération  
du Grand Angoulême

Par Délégation  
Pour le Président  
Le Vice-Président,



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME  
25 boulevard Besson Bey  
16023 ANGOULEME Cedex

Michel ANDRIEUX



# ANNEXES

# **SOMMAIRE**



**ANNEXE 1 – Le diagnostic du territoire** p. 59

**ANNEXE 2 – Les fiches-action de la convention annuelle 2017** p. 77

**ANNEXE 3 – Les dispositifs de la CDC à valoriser dans les contrats de ruralité** p. 85

**ANNEXE 4 – Les aides de l'Agence de l'eau Adour-Garonne aux collectivités rurales** p. 87

## Annexe 1

# Contrat de ruralité Diagnostic du territoire

### 1. Présentation géographique

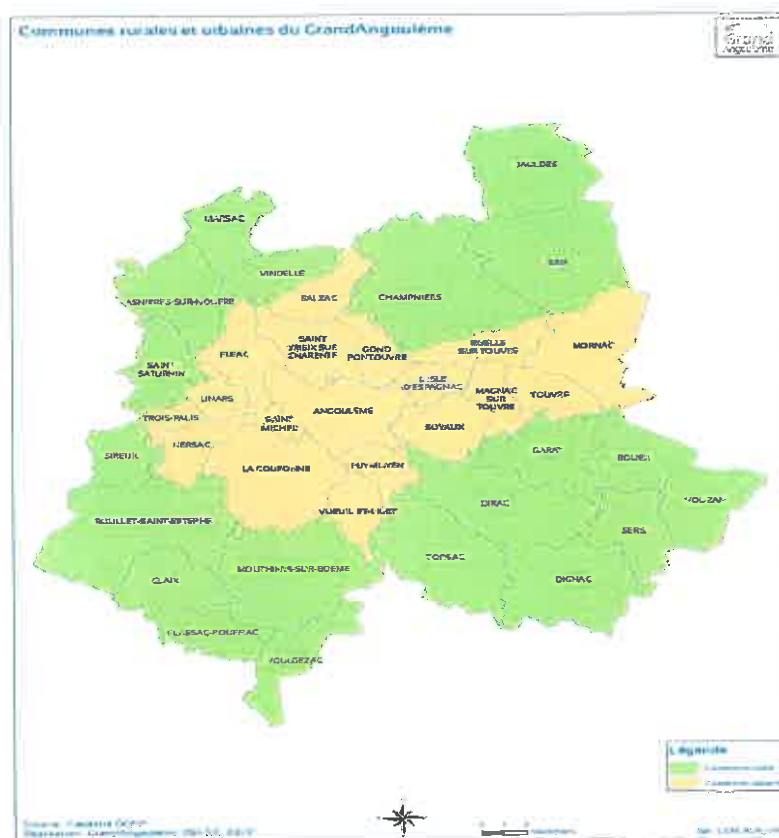
Situé dans le département de la Charente et au cœur de la Région Nouvelle-Aquitaine, le territoire apparaît comme idéalement positionné à mi-parcours sur l'axe logistique Europe du Nord – Péninsule Ibérique et à équidistance des anciennes préfectures de régions : Bordeaux, Limoges et Poitiers. Ce territoire annonce l'entrée vers le grand Sud-Ouest et offre ainsi des perspectives d'échanges économiques et touristiques.

Le territoire se prépare à accueillir la Ligne Grand Vitesse Sud Europe Atlantique (LGV SEA) qui permettra de relier Bordeaux en 35 minutes et Paris en 1h45.

La notion d'unité urbaine est définie par l'INSEE. Elle repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le périmètre de GrandAngoulême couvre les territoires des anciens EPCI de GrandAngoulême, Braconnne-Charente, Charente-Boëme-Charraud et Vallée de l'Echelle, soit 38 communes dont 20 rurales selon la définition INSEE.

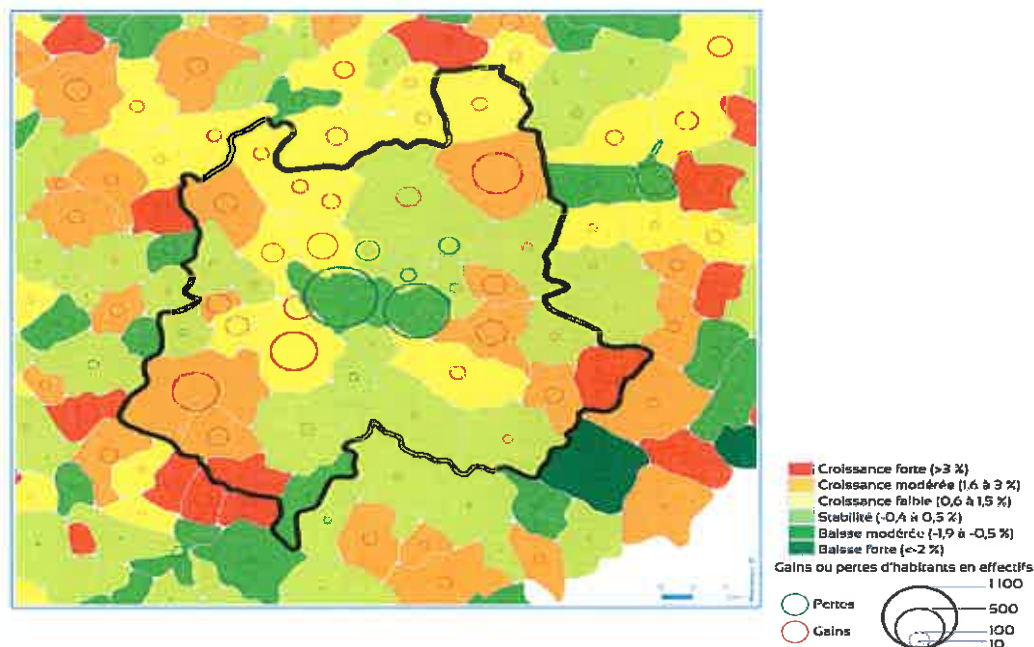
GrandAngoulême est ainsi un territoire mixte urbain / rural dont les enjeux sont convergents. Toute commune est, le cas échéant, susceptible de porter un projet qui s'inscrirait dans le cadre du contrat de ruralité.



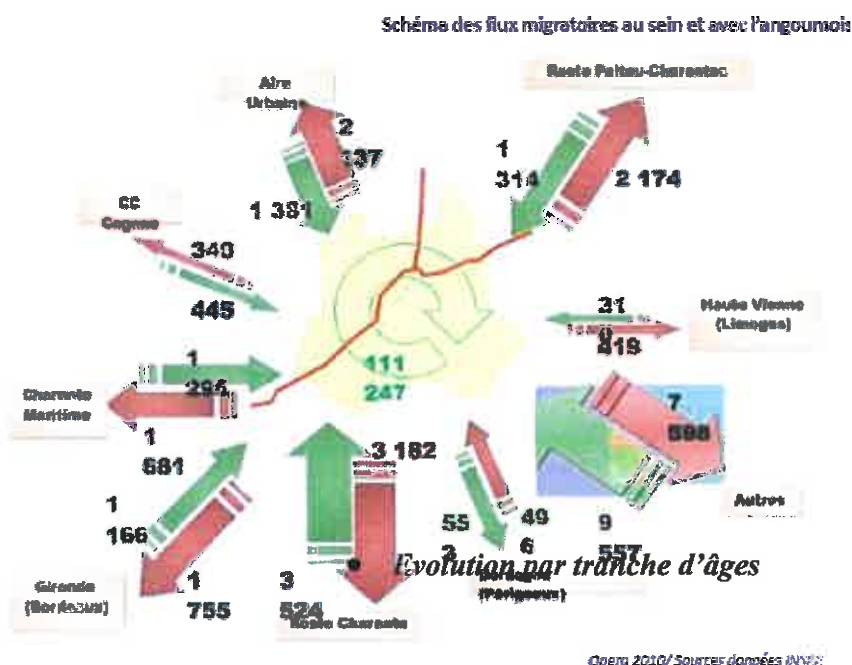
## 2. Présentation démographique

- Evolution de la population

En 2013 Grand-Angoulême compte 140 825 habitants, soit 39,8% de la population du département de la Charente. Le territoire a connu une évolution de population légèrement positive entre 2008 et 2013 : +0,14%, soit 1007 habitants supplémentaires.



L'accroissement est dû à un solde naturel positif, qui contrebalance un solde migratoire légèrement négatif. L'écart des naissances sur les décès entraîne une croissance modérée.



Le mouvement migratoire largement positif sur de nombreuses communes de l'agglomération ne compense pas les départs importants d'habitants des communes d'Angoulême et Soyaux (à elles deux plus de 2 000 habitants).



L'indice de jeunesse (IdJ) permet d'identifier des territoires plutôt jeunes ou plutôt âgés. Un indice supérieur à 1 indique plus de 0-19 ans que de 60 ans et plus.

GrandAngoulême possède un IdJ de 0,85, supérieur à celui de la Charente et de la Nouvelle-Aquitaine mais bien inférieur à celui de la France.

Les communes "jeunes" se situent en 3ème couronne, limitrophes avec les EPCI voisins. C'est à Brie que l'IdJ est le plus fort et à St-Michel le plus faible. La présence d'établissements spécialisés (EHPAD) influe sur les chiffres.

L'ensemble des territoires étudiés vieillissent, avec des IdJ qui diminuent entre 2008 et 2013. La Ville-Centre stabilise son IdJ mais les 2ème et 3ème couronnes connaissent un vieillissement accéléré.

La Ville-Centre compte la part la plus élevée de moins de 30 ans (40 %). Les 30-49 ans sont fortement représentés dans les 2ème et 3ème couronnes (environ 45 % des habitants). Les 75 ans et plus sont davantage situés en 1ère couronne et dans le pôle urbain (13,6 %).

Répartition de la population 2013 en 6 classes d'âges par secteurs



Graphique : Répartition de la population 2013 en 6 classes d'âges par secteurs

Graphique : Indices de jeunesse en 2008 et 2013 par secteur

Evolution de la population entre 2008 et 2013 par tranches d'âges

Secteur	Population	0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75-89 ans	90 ans et +
Ville-Centre	-1142	-261	57	-877	-245	267	-202	118
Pôle Urbain	-726	-113	-389	-554	-629	490	380	91
1ère couronne	530	81	-170	-327	-55	531	389	81
2ème couronne	745	-87	21	-351	62	858	205	37
3ème couronne	1600	339	103	-19	61	902	171	44
GrandAngoulême	1007	-40	-379	812	-807	3048	944	371

Tableau : Evolution de la population entre 2008 et 2013 par tranches d'âges

L'évolution démographique par tranches d'âges montre la perte de plus de 2 100 habitants âgés de 30 à 44 ans entre 2008 et 2013. Les tranches d'âges inférieures à 60 ans ont toutes diminué en effectifs (- 3 356) tandis que celles au-delà de 60 ans en ont systématiquement gagné (+ 4 363).

Comparaisons territoriales	Répartition en % de la population en 6 tranches d'âges en 2013								
	IdJ 2008	IdJ 2013	0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75-89 ans	90 ans et +
GrandAngoulême	0,97	0,85	16,7%	17,4%	18,2%	21,0%	16,3%	9,2%	1,1%
Charente	0,78	0,72	16,2%	14,9%	17,5%	21,5%	17,7%	10,7%	1,4%
Nouvelle-Aquitaine	0,82	0,78	16,5%	16,2%	18,4%	20,5%	17,0%	10,1%	1,3%
France	1,10	1,02	18,5%	18,0%	19,5%	20,0%	14,9%	8,2%	1,0%

Tableau : Comparaison territoriales - 6 -

### • *Synthèse*

Les migrations constituent aujourd'hui le 1er moteur de développement démographique, même si le solde naturel reste contributeur de manière significative. Les migrants sont majoritairement plus jeunes que la population résidente et l'attractivité du territoire pour les 20-30 ans doit être relevée.

Les prévisions démographiques calées sur les dernières tendances publiées par l'INSEE laissent augurer une croissance de la population à hauteur de 153.000 à 155.000 personnes pour le territoire à l'horizon 2030. Malgré de fortes migrations, le nombre des jeunes de moins de 20 ans risque de diminuer de façon importante et le nombre des personnes âgées va augmenter fortement, ce qui dans les deux cas modifiera l'équilibre inter-générationnel et induira des besoins d'adaptation des équipements publics et des services.

### 3. Présentation socio-économique

#### **Chiffres clés :**

65 650 actifs, soit 73% de la population en âge de travailler (16-64 ans)  
 13 553 demandeurs d'emploi (novembre 2016)  
 10,1% taux de chômage (juin 2016)  
 25 060€ montant du revenu annuel moyen  
 2,7% de bénéficiaires de minima sociaux.

#### ▪ Représentation des professions socio-culturelles

Les Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS) comptent 6 catégories d'actifs :

- agriculteurs
- artisans, commerçants, chefs d'entreprises
- cadres et professions intellectuelles supérieures
- professions intermédiaires
- employés
- ouvriers

Les agriculteurs sont logiquement plus présents dans les espaces moins urbanisés en 3ème couronne, à l'Ouest et au Sud de l'agglomération. La commune de Voulgézac compte près de 7 % de ses actifs agriculteurs.

La répartition des artisans, commerçants, chefs d'entreprises est assez homogène. Selon les différents secteurs, le taux varie de 5,7 % à 6,9 %. Seule la Ville-Centre compte une part plus faible de cette profession socio-culturelle : 4,6 %.

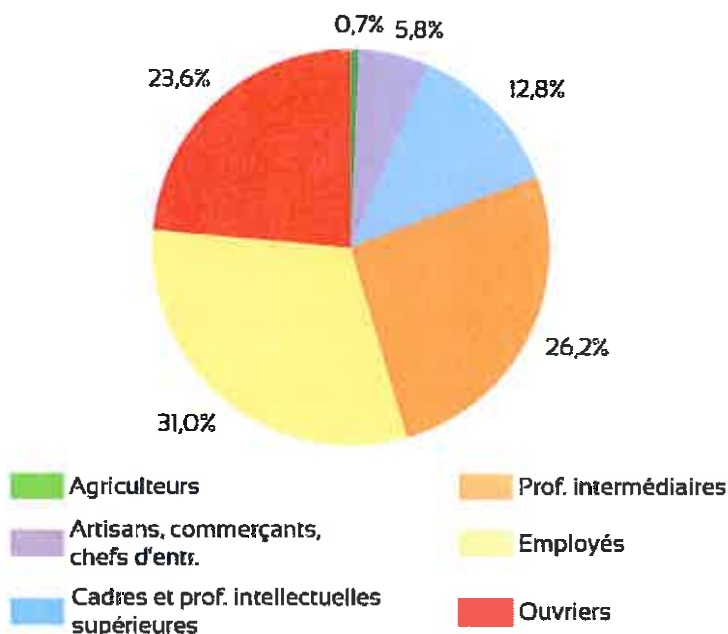
Les cadres et professions intellectuelles supérieures sont davantage à Puymoyen et Voeuil-et-Giget mais aussi à Angoulême.

Les professions intermédiaires constituent le 2ème groupe d'actifs le plus représenté. Sa répartition est homogène sur le territoire. Selon les secteurs, le taux varie de 25,5 à 27,7 %.

Les employés sont la profession socio-culturelle la plus représentée avec 31 % des actifs de l'agglomération. Ils sont très représentés à Brie avec plus de 44 % d'employés parmi les actifs.

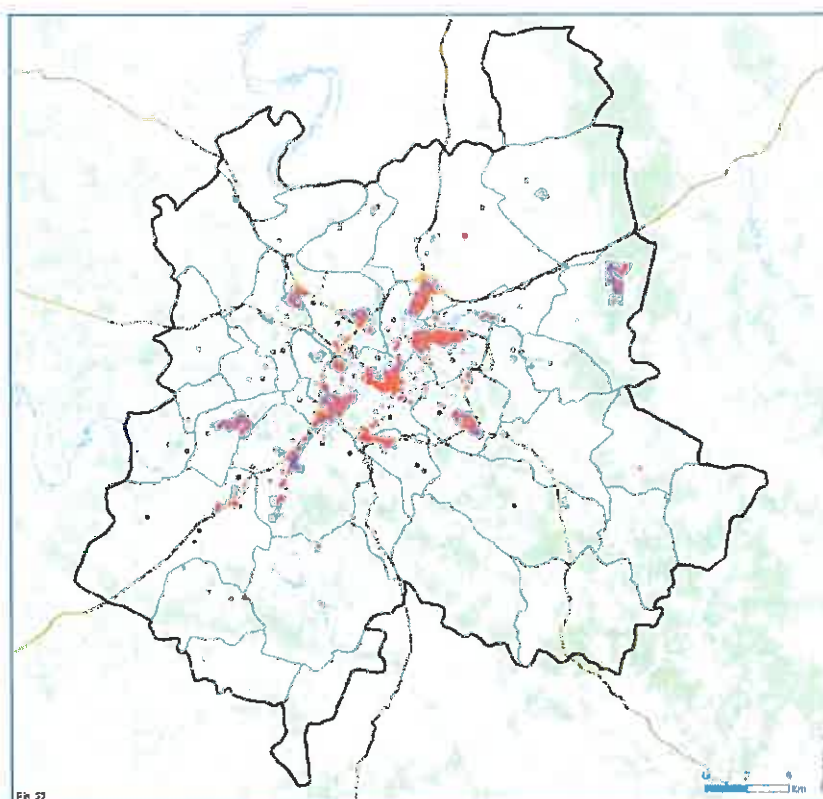
Les ouvriers regroupent 23,6 % des actifs de GrandAngoulême. Plusieurs communes comptent 1 ouvrier pour 3 actifs, comme Asnières-s/-Nouère, Sireuil, Nersac, Vouzan et La Couronne.

### Répartition de la population active par PCS sur GrandAngoulême en 2013



▪ Représentation de l'activité économique

Les principaux lieux de l'activité économique du territoire se situent sur les zones d'activités qui regroupent près de 40 % des établissements de 20 salariés et plus. Beaucoup d'établissements sont néanmoins situés hors des zones d'activités, comme par exemple les administrations et services publics (mairies, collectivités, services de l'Etat, hôpital/cliniques, CAF, CPAM, ...). L'hôpital de Girac est le principal employeur du territoire avec plus de 2 600 salariés.



**Carte : Etablissement de 20 salariés et plus et localisation des zones d'activités.**

- Etablissement de 20 salariés ou plus
- Routes principales
- Zone d'activités

Des entreprises importantes du territoire comme Leroy-Somer ou Schneider comptent chacune plus de 1 000 salariés répartis sur plusieurs sites. Selon la base de données SIREN de l'Insee, les établissements situés dans les zones d'activités regrouperaient près de 24 000 emplois.

**Tableau : Liste des zones d'activités au 1<sup>er</sup> janvier 2017**

Noms de la zone	Communes	Noms de la zone	Communes
ZA Chez Nadaud	Dignac	ZA Bois Chadouteau	Asnières / Nouère Marsac
ZE de La Penotte	Garat	ZE Fontanson	Champniers
ZA Bois des Fayes	Dirac	ZC des Montagnes	Champniers
Pré de la Cure	Touvre	Chauvauds Nord	Champniers
ZA de Maumont	Magnac	Chauvauds Sud	Champniers
ZE La Combe	St Yrieix	ZE de Recoux	Soyaux
ZI de l'Epineuil	St Yrieix	ZC La Croix Blanche	Soyaux
ZE de BELLEVUE	St Yrieix	Les aubraux	Roulet
ZE de Gâtégrenier	Fléac	PESA	Roulet
PA Euratlantic (Les Voutes + Euratlantic)	Fléac/St Yrieix	ZA Les Fontaines Est/Ouest	Roulet
ZE La Braconne	Mornac	Le Plessis	Roulet
ZI des Agriers	Angoulême	Espace Gutenberg	Roulet
ZA des Trois Chênes	Angoulême	Champ des chaumes	Roulet
ZE de Ma Campagne	Angoulême	Les Glamots	Roulet
ZE de Puymoyen	Puymoyen	Bois des paradis	Roulet
ZE Grelet	Angoulême	ZI de Nersac	Nersac
ZE de Rabion	Angoulême	ZA du Grand Maine	Nersac
ZAE Girac	Angoulême	PA de Grand Girac	St Michel
ZA des Moline	Angoulême	ZC de Chantemerle	La Couronne
ZI Les rentes	Mouthiers	PESA - Secteur de Brousse-Marteau/champ de martin	La Couronne
La butte à fusiller	Claix	ZA des Tuileries	La Couronne
Les tanneries	Sireuil	ZE des Visaubes	La Couronne
ZA La Garenne	Brie	ZE le Devant	La Couronne
ZA de la Loge	Brie	ZE Savis	Gond-Pontouvre
ZA des Fougerouses	Balzac	Zone des Avenauds	Gond-Pontouvre
<b>Nom de la zone</b>	<b>Commune</b>	<b>Nom de la zone</b>	<b>Commune</b>

ZI n°3	L'Isle d'Espagnac/Gond Pontouvre	PA de Bel Air	L'Isle d'Espagnac
PA Rocade	Ruelle	ZA des Plantiers	L'Isle d'Espagnac
PA des trois piliers	Ruelle		

La zone d'activités la plus importante est celle de Grelet-Girac-Rabion, notamment en raison de la présence de l'hôpital, avec 5 600 emplois. La ZI n°3 comptabilise 4 500 emplois. La zone de la Croix Blanche à Soyaux, avec des établissements tels que la clinique, le siège régional du Crédit Agricole ou deux grands centres commerciaux, compte plus de 2 000 emplois. Quatre zones comptent entre 1 000 et 1 500 emplois : l'espace commercial des Montagnes, la ZE de Ma Campagne-Puymoyen, les ZI de Nersac et des Agriers.

La création d'établissements est restée stable de 2011 à 2013 aux environs de 1 100 créations par an. Mais en 2014 et 2015, ce nombre a diminué d'une centaine de créations par an pour rester sous le seuil de 1 000 créations en 2015.

La Ville-Centre reste le principal territoire de création d'établissements sur le territoire, 44 % des créations.

L'agglomération et le département possèdent pratiquement le même taux de création d'établissements, au-delà de 10 %. Ainsi, en 2015, pour 100 établissements existants, un peu plus de 10 ont été créés. Ce chiffre est inférieur aux taux de créations de la région ou de la France, supérieurs à 12 %.

#### - Les ressources des habitants

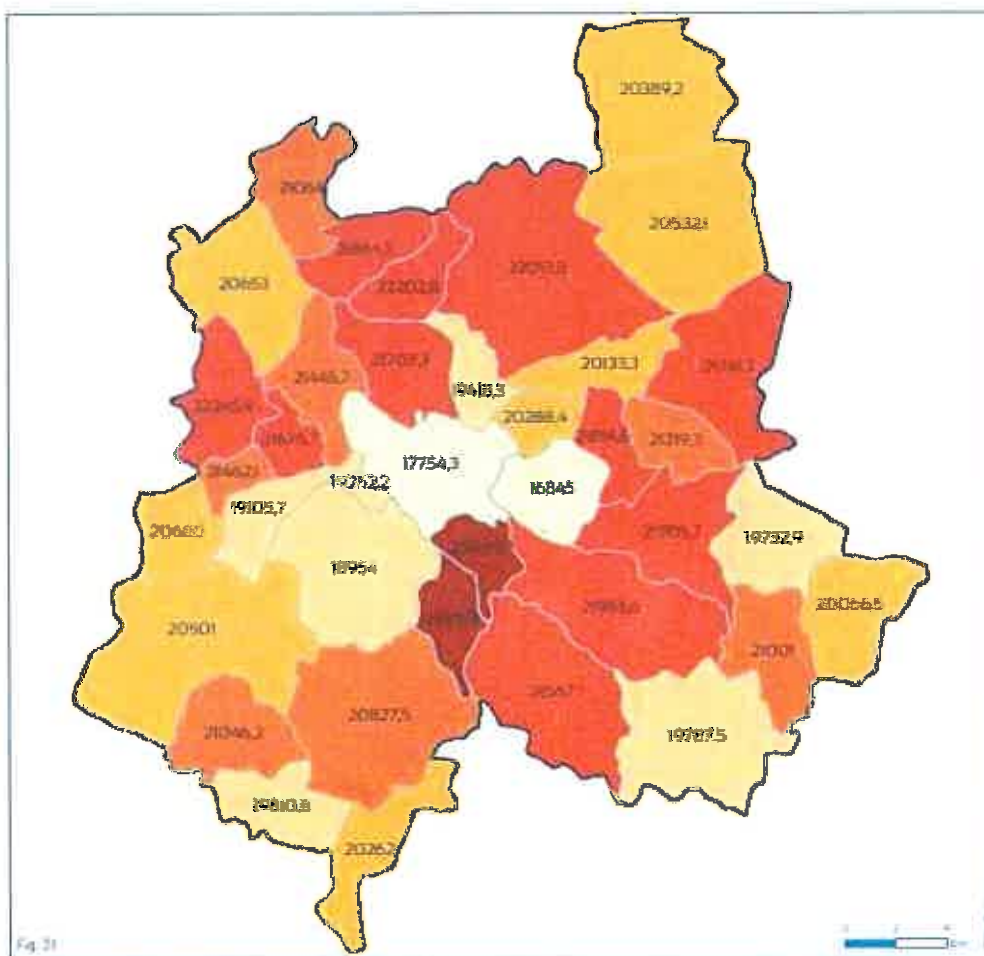
Entre 2008 et 2014, les revenus déclarés par les foyers fiscaux ont progressé sur l'ensemble des territoires. En France, le revenu moyen déclaré a progressé de 1,57 %. En Charente, il a progressé de 1,64 %.

Sur notre territoire, seule la commune de St-Michel a connu une diminution du revenu fiscal moyen. Toutes les autres communes ont connu des évolutions positives, mais à des rythmes différents.

Les communes du Sud-Est et du Sud ainsi que celle du Nord-Ouest de l'agglomération sont celles qui ont connu les plus fortes progressions du revenu fiscal moyen.

Les évolutions les plus faibles du revenu moyen ont eu lieu à Dirac, Dignac et Linars.

Le revenu médian, détaillé par commune dans la carte ci-dessous, représente la somme qui sépare la population en deux blocs d'effectifs égaux. Les communes de Puymoyen et Voeuil-et-Giget accueillent les populations les plus aisées tandis que Soyaux et Angoulême possèdent les revenus médians les plus faibles. Les populations les plus précaires sont situées dans des communes du centre de l'agglomération mais aussi des communes plus rurales au Sud et Sud-Ouest.



Carte : revenu médian 2013

Sur GrandAngoulême, le taux de pauvreté était de 16,8 %<sup>3</sup>, soit 2 points de plus que le département et 3,3 points de plus qu'en région.

- Représentation de l'emploi

En 2013, l'agglomération de GrandAngoulême possédait plus de 65 300 emplois sur son territoire. L'évolution de l'emploi est donc légèrement négative (-0,9 %) par rapport à 2008, ce qui est aussi le cas en Charente (-0,6%). A titre de comparaison, en Nouvelle- Aquitaine et en

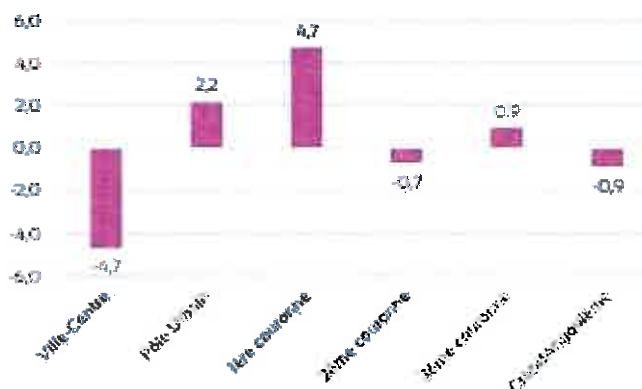
3.

Taux issu de la base de données Filosofi de l'Insee 2013.

France, le nombre d'emplois a augmenté respectivement de 1,4% et 0,8 %, sur la même période.

Les communes ont connu des évolutions variées du nombre d'emplois. La Ville-Centre a subi une diminution de -1 % sur la période, soit 1 350 emplois perdus. A l'inverse, Fléac a vu le nombre d'emplois progresser de près de 500 emplois, passant de 637 à 1 124.

Les secteurs du Pôle Urbain et de la 1<sup>ère</sup> couronne ont cependant connu une croissance du nombre d'emplois alors que la 2<sup>ème</sup> couronne, à l'image de la Ville-Centre, ont perdu des emplois.

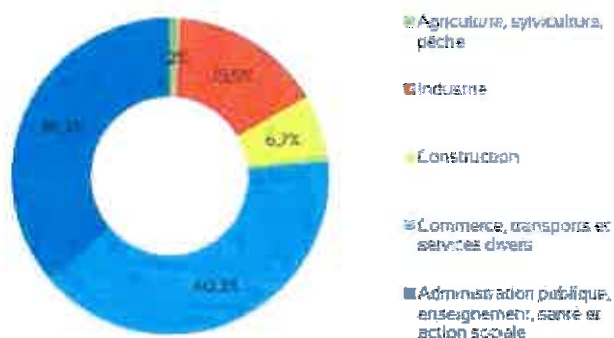


**Graphique :** Evolution du nombre d'emplois entre 2008 et 2013.

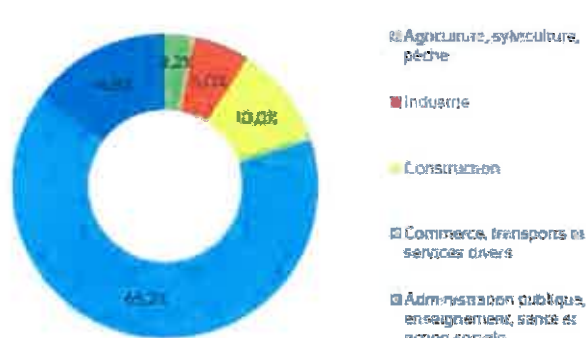
Les emplois sont répartis dans plus de 11 800 établissements. Le commerce, le transport et les services concentre près de 40 % des emplois et 2/3 des entreprises du territoire. L'administration regroupe 36 % des emplois et 15 % des établissements.

L'industrie possède toujours un poids important dans le territoire avec 1 emploi sur 6 dans ce secteur.

La construction puis l'agriculture suivent ensuite avec 6,7 % et 1,2 % des emplois.



**Graphiques :** Répartition des emplois en 2013 par secteurs d'activités



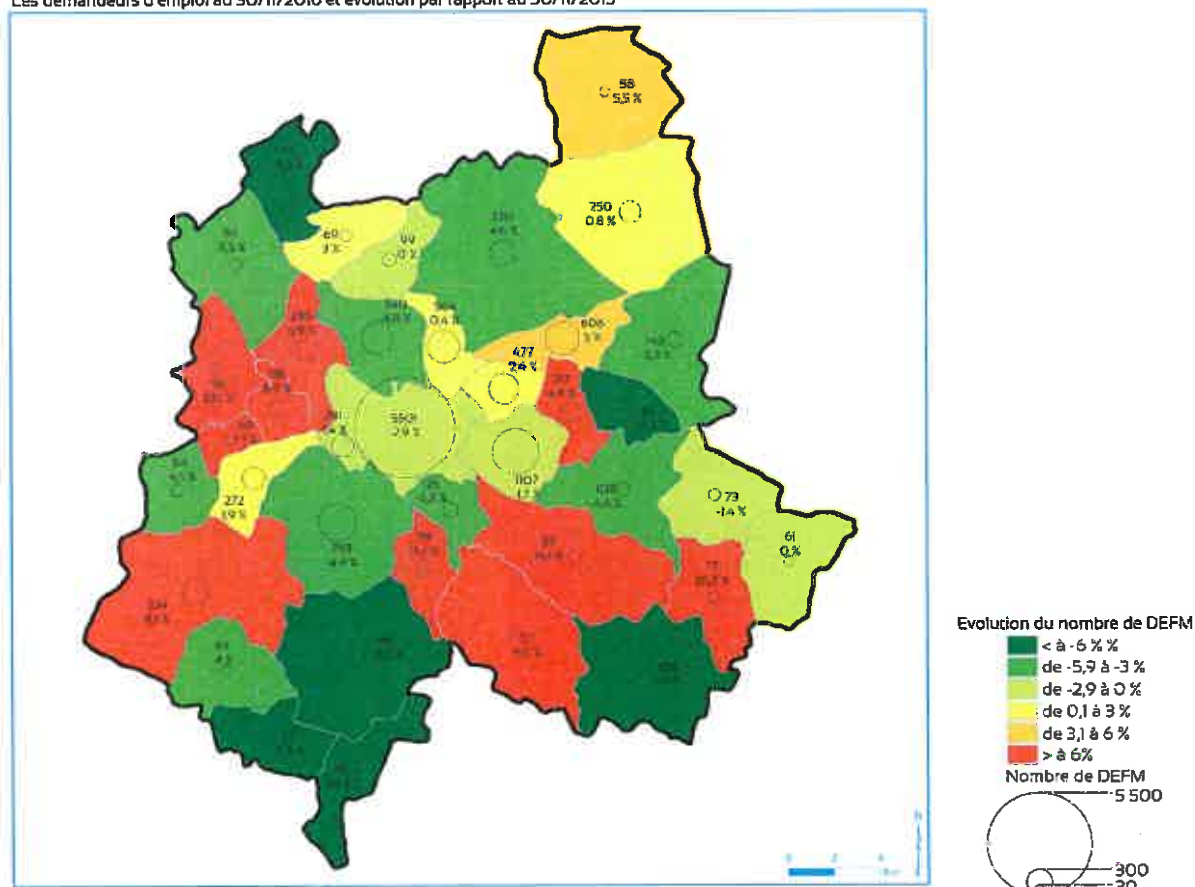
**Graphique :** Répartition des entreprises en 2013 par secteurs d'activité.



Le nombre de demandeurs d'emploi catégories A, B, C sur GrandAngoulême au mois de Novembre 2016 était de 13 553.

Angoulême et Soyaux regroupent près de la moitié des demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) inscrits à Pôle Emploi (48,7 %).

Les demandeurs d'emploi au 30/11/2016 et évolution par rapport au 30/11/2015



Depuis 2016, le nombre de demandeurs d'emplois en fin de mois (DEFM) a tendance à diminuer. L'agglomération a ainsi connu une baisse de 1,3 %, soit près de 200 DEFM en moins. Malgré ce bon signal, quelques communes ont connu une très forte progression de DEFM, mais sur des effectifs de départ plus petits.

L'Insee calcule régulièrement un taux de chômage sur le périmètre des zones d'emploi. Celle d'Angoulême, très vaste, avait un taux de chômage de 10,1 % en juin 2016. Entre décembre 2014 et juin 2016, le taux de chômage de la zone d'emploi d'Angoulême est passé de 10,7 à 10,1 %. En Charente, le taux de chômage à cette date était de 9,7 % et de 9,4 % en Nouvelle-Aquitaine.

GrandAngoulême représente 44,8 % des DEFM de Charente.

La part de jeunes de -26 ans inscrits est relativement comparable entre territoires. En revanche, pour les 50 ans et plus, GrandAngoulême possède un taux inférieur aux autres territoires.

La part de Demandeurs d'Emploi de Longue Durée (DELD) est plus élevée en Charente et sur GrandAngoulême. Enfin, la part de femmes inscrites à Pôle Emploi est inférieure sur GrandAngoulême.

#### **4. Enjeux de GrandAngoulême**

Les communes rurales de GrandAngoulême sont sous l'influence de l'aire urbaine d'Angoulême. La ruralité se caractérise par une densité plus faible, une plus forte dispersion de l'habitat et un éloignement des services publics, des commerces, et des emplois que sur le reste du territoire de la collectivité.

Afin de répondre au mieux aux besoins du territoire, une analyse du contexte socio-économique global, des principaux atouts, contraintes et handicaps du territoire est réalisée autour des six enjeux suivants:

1. L'accessibilité aux services publics mais aussi à l'offre de soins;
2. La revitalisation des bourgs centres, notamment par le maintien du commerce de proximité
3. L'attractivité du territoire (développement économique dont agriculture péri-urbaine, promotion de l'Image et du Numérique, tourisme, valorisation du patrimoine naturel et industriel, etc...);
4. L'offre de mobilité sur le territoire;
5. La transition énergétique du territoire;
6. La cohésion sociale à l'échelle de Grand-Angoulême

5. L'accessibilité aux services de proximité et à l'offre de santé.

<b>ATOUS</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<p><u>Services à la population</u> : 25 pôles de proximité d'au moins 4 commerces ou services quotidiens. Accès aux pôles en moins de 10 minutes (en voiture) sur tout le territoire.</p> <p><u>Accès aux soins</u> : Présence d'un C.H.U et de plusieurs cliniques sur le territoire.</p> <p>Ouverture d'une antenne de la faculté de médecine de Poitiers au centre universitaire de la Charente à la rentrée 2017.</p>	<p><u>Services à la population</u> : Répartition inégale des pôles de proximité sur l'ensemble du territoire : concentration des pôles importants dans le centre du territoire.</p> <p><u>Accès aux soins</u> : Inégalité d'accessibilité à l'offre de santé sur l'ensemble du territoire. Difficulté à trouver un médecin généraliste pour les nouveaux arrivants. Manque de coordination entre professionnels de santé et pouvoirs publics. Manque d'attractivité pour attirer des professionnels de santé.</p>
<b>OPPORTUNITES</b>	<b>MENACES</b>
<p><u>Services à la population</u> : Développement du commerce numérique (e-commerce).</p> <p><u>Accès aux soins</u> : Hausse de la demande en offre de santé liée à l'arrivée de nouveaux habitants et au vieillissement de la population. Emergence de nouvelles manières de travailler : renforcement des démarches partenariales entre professionnels de santé. Potentiel d'innovation important sur le territoire (lien entre filière numérique et filière médicale)</p>	<p>Carences importantes de l'offre de services de transports, de santé, de services sociaux, d'emploi, d'éducation et de services quotidiens et ponctuels dans le sud du territoire<sup>4</sup>. Emergence de problématiques liées aux difficultés économiques et sociales.</p> <p><u>Services à la population</u> : Dévitalisation en périphérie du territoire.</p> <p><u>Accès aux soins</u> : 0.84 médecin pour 1 000 habitants<sup>5</sup>, associé à une dynamique défavorable de la pyramide des âges des praticiens (vieillesse des médecins généralistes). Absence de diagnostic : peu de visibilité et pas d'anticipation sur l'évolution de l'offre de santé sur le territoire. Augmentation des délais de rendez-vous.</p>

<sup>4</sup> Diagnostic préalable à l'élaboration du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, p.45.

<sup>5</sup> La désertification médicale se définit par une densité de médecins en exercice inférieur à 1 pour 1 000 habitants.

## 6. Le maintien d'une dynamique en centre-bourg

<b>ATOUS</b>	<b>FAIBLESSES</b>
Patrimoine d'intérêt dans les bourgs-centres. Maintien des services à la population (écoles).	Des situations de dévitalisation de centre-bourgs notamment pour les communes les plus isolées et éloignées : vacance de commerces ou de logements. Inégalité de dynamisme et de moyens sur l'ensemble du territoire. Des centre-bourgs peu adaptés à la circulation de piétons.
<b>OPPORTUNITES</b>	<b>MENACES</b>
Aménagement de boucle reliant les centre-bourg à l'Euroveloroute 3. Développement d'initiatives innovantes.	Des trajets domicile-travail qui déplacent les lieux de consommation vers les zones de plus forte densité. Désertification des zones rurales.

## 7. L'attractivité du territoire

<b>ATOUS</b>	<b>FAIBLESSES</b>
Territoire ouvert sur les autres territoires (RN141, RN10 et desserte TGV en gare d'Angoulême), situé sur les axes Nord-Sud et Ouest-Est. Présence d'un vivier d'entreprises innovantes, notamment dans le secteur de l'Image. Présence d'entreprises industrielles majeures comme Schneider ou Leroy-Somer et d'un tissu de PME dynamiques. Présence de festivals internationalement reconnus (FIBD, FFA, circuit des remparts...) Amélioration de la couverture en téléphonie mobile au cours des 10 dernières années. Climat tempéré et sentiment partagé de « bon vivre ». Présence d'écoles et de centre d'études supérieurs (CESI, EESI, Centre universitaire de la Charente, EMCA, ...).	Inégalité d'accès à l'Internet Haut Débit et Très Haut Débit. Offre de déplacement sur le territoire restreinte. Taux de création d'entreprise à 10% (diminution du nombre de création d'entreprises entre 2014 et 2015). Emiettement des zones d'activités et peu de mixité. Peu de valorisation du territoire comme destination touristique d'intérêt. Usages du numérique peu développés à tous niveaux.
<b>OPPORTUNITES</b>	<b>MENACES</b>
Inauguration de la ligne LGV SEA en juillet 2017 et arrêt prévus en gare d'Angoulême (axe Bordeaux-Paris). GrandAngoulême situé à équidistance de Poi-	Polarisation de l'activité de la Région Nouvelle-Aquitaine vers Bordeaux et captation des entreprises. Diminution de 0,9% du nombre d'emploi sur le territoire.

<p>tiers, Bordeaux et Limoges (centre de la Région Nouvelle-Aquitaine). Filières économiques attractives (mécatronique, Images). Ouverture de 300 places en section première année commune aux études de santé au centre universitaire de la Charente (antenne de l'Université de Poitiers). Besoin en fonciers aménagés pour le développement économique estimé à 150ha à 10 ans. Valorisation du patrimoine naturel et culturel pour passer d'un tourisme de passage à un tourisme de séjour. Eurovéloroute 3 (ou V92) : s'inscrire dans l'offre touristique « la Charente à Vélo ». Potentiel de développement sur le fleuve Charente, dont le port l'Houmeau. Tourisme vert.</p>	<p>Population peu ou pas diplômée. Offre de cursus universitaire restreinte. Diminution du nombre de créateur. Déclin industriel.</p>
--	---

#### 8. L'offre de mobilité

<b>ATOUS</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<p>Dynamique de population active et jeune entraînant des besoins en matière de mobilités quotidiennes. Présences de 2 dessertes TER (Angoulême et Ruelle-sur-Touvre) et réflexion sur une troisième à La Couronne. Projets de Bus à Haut Niveau de Service au centre du territoire. Pôle d'échange multimodal de la Gare Arrivée de la LGV en juillet 2017.</p>	<p>Peu d'offre de mobilité alternative à la voiture individuelle. Peu d'aménagement d'aires de covoiturage. Co-existence de plusieurs réseaux de bus urbains, interurbains et départementaux desservant 37 communes ;</p>
<b>OPPORTUNITES</b>	<b>MENACES</b>
<p>Développement du co-voiturage. Restructuration du réseau de transport sur le territoire et amélioration des dessertes en centres-bourgs. Projet d'électrification de la ligne Angoulême-Royan. Mise en 2x2 voies de la RN141 entre Angoulême et Cognac.</p>	<p>Peu ou pas d'accessibilités aux services de proximités via les transports en commun.</p>

## 9. La transition énergétique du territoire

<b>ATOUTS</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<p>Engagement fort en faveur de la transition énergétique : mise en œuvre de démarches TEP CV / TEPOS.</p> <p>Richesse de la biodiversité (zones Natura 2000).</p> <p>Mise en place d'un périmètre de protection des eaux de la Touvre.</p> <p>Richesses des milieux et écosystèmes.</p> <p>Mise en place d'une politique de gestion et prévention des déchets efficiente.</p>	<p>Parc immobilier vieillissant et consommateur en énergie.</p> <p>Prise de retard dans l'atteinte des objectifs à l'horizon 2020.</p> <p>Potentiel hydraulique méconnu.</p>
<b>OPPORTUNITES</b>	<b>MENACES</b>
<p>Fort potentiel de développement des EnR (solaire thermique et photovoltaïque ; bois énergie).</p> <p>Développement d'une filière économique verte.</p> <p>Préservation des continuités naturelles, agricoles et forestières.</p> <p>Développement des circuits-courts.</p> <p>Schéma directeur des EnR.</p>	<p>Axes routiers (RN10 et RN141 - 69 000 véhicules/jour) émetteurs de GES dans des proportions importantes – facteur de détérioration de la qualité de l'air.</p> <p>85,1% des foyers sont équipés d'au moins un véhicule.</p> <p>Précarité énergétique des ménages.</p> <p>Pollution (agricole, ...) et augmentation de la consommation en eau du à la croissance démographique.</p> <p>Augmentation constante de la masse de déchets.</p>

## 10. La cohésion sociale

<b>ATOUS</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<p>Le parc de logement social est réparti entre 6 bailleurs, dont les principaux sont Logélia, Villogia et l'OPH de l'Angoumois.</p>	<p>Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, le taux de logements locatifs publics est de 18,24% (dont 68% sont concentrés sur les communes d'Angoulême, Soyaux et La Couronne). 11 communes sont soumises à la règle des 20% de logements locatifs publics et seulement 3 la respecte. 18% des demandeurs d'emploi ont moins de 26 ans et 23% ont plus de 50 ans. Localisation des populations précaires dans au centre du territoire et sur les communes rurales au sud et sud-ouest du territoire.</p>
<b>OPPORTUNITES</b>	<b>MENACES</b>
<p>Diminution du taux de chômage sur la dernière année (1,3%).</p>	<p>Taux de chômage (10,1%) supérieur à celui du département (9,4%). Près de 50% des personnes en recherche d'emploi sont des femmes. Les demandeurs d'emploi de longue durée représentent près de la moitié des demandeurs d'emploi du territoire. Un taux de pauvreté (16,8%) supérieur à celui du département et de la région. Offre de logement social trop faible par rapport au besoin potentiel (60% de la population peut y prétendre).</p>







## Annexe 3

### Mobilisation des dispositifs de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) dans le cadre des contrats de ruralité

**La plupart des interventions de droit commun de la CDC peuvent être mobilisées dans le cadre des thématiques inscrites aux contrats de ruralité.**

#### L'accès aux services et aux soins :

- Maisons de Services Aux Publics (MSAP) : CDC mandatée par l'Etat pour assurer l'animation du réseau des Maisons de services au public autour de quatre missions principales : 1) L'ingénierie de mise en place et d'évaluation du programme, 2) L'accompagnement des porteurs de projets dans le déploiement, 3) L'animation du réseau, 4) La communication, nationale et locale.
- Investissement dans les Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) ou centre de santé structurants.
- Investissement dans les résidences services pour personnes âgées et investissement et/ou prêt dans le secteur médico-social, ...
- La revitalisation des centres-bourgs,
- Apport d'ingénierie aux lauréats et cibles de l'AMI ainsi qu'aux bourgs centres des aires urbaines de moins de 20 000 habitants

#### L'attractivité du territoire (Numérique, économique, touristique, ...):

- Touristique : Apport en ingénierie par Atout France, Fonds TSI, Investissement dans des places de marché de destination, la dématérialisation des pass et forfaits, la valorisation des données, ...
- Economique : Financement des associations de prêt d'honneur pour l'aide à la création et à la reprise d'entreprises (Initiative France, ADIE, Réseau entreprendre, Entreprenariat féminin), Investissement dans l'immobilier d'entreprises, l'immobilier commercial, ...
- Accompagnement méthodologique de Territoires-conseils pour des stratégies territoriales de circuits-courts (Alimentaires, Filière bois, Ressources énergétiques, économie circulaire)
- Numérique : Mise en contact et facilitation du déploiement en tant qu'actionnaire de la Cordée ; « entreprise solidaire » qui développe un réseau d'espaces de coworking présents en milieu urbain comme rural.
- Expérimentations avec des départements sur la e-santé (Télémédecine, téléconsultation, ...)
- Investisseur et prêteur avec les départements pour le déploiement de la fibre.

#### La mobilité :

- Mise en relation et facilitation du déploiement en tant qu'actionnaire de MOPeasy ; opérateur français d'écomobilité. Son offre repose sur des plateformes d'autopartage de véhicules électriques et de covoiturage (pendulaire, hub, rabattement).

#### La transition écologique :

- Financement pour le compte de l'Etat de l'ingénierie des Territoires à énergie positive et pour la croissance verte (TEPCV) ;
- Investissement dans la production d'énergies renouvelables ;
- Prêts pour l'efficacité énergétique des bâtiments publics.

#### La cohésion sociale :

- Micro crédit personnel et professionnel ;
- Soutien au milieu associatif via les Dispositifs Locaux d'Accompagnement (DLA) ;
- Fonds France Active.

## **Annexe 4**

### **LES AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE AUX COLLECTIVITES RURALES 2013-2018**

Le 10<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'Agence de l'Eau (2013-2018) a pour ambition de :

- contribuer aux priorités nationales,
- répondre aux enjeux spécifiques du bassin Adour-Garonne.

Il prévoit les actions nécessaires pour atteindre les objectifs du SDAGE Adour-Garonne et le bon état des eaux. L'accent est mis sur la satisfaction de l'usage prioritaire qu'est l'eau potable et sur l'amélioration des milieux aquatiques.

Il s'est fixé 3 grandes priorités :

- la reconquête de la qualité des eaux destinées à l'alimentation en eau potable, notamment en réduisant les pollutions diffuses,
- la restauration du bon fonctionnement des milieux aquatiques,
- le maintien de débits suffisants dans les rivières dans la perspective du changement climatique.

#### **Cas spécifique des aides destinées aux collectivités rurales**

**Un programme donnant priorité à la préservation et à la restauration de la qualité des eaux destinées à la production d'eau potable :**

- l'accent est mis sur la protection des captages d'eau potable stratégiques et sur la résorption des non conformités des eaux potables distribuées : des taux d'aide jusqu'à 60% pour les opérations prioritaires,
- les actions préventives de lutte contre les pollutions diffuses dans le cadre de plan d'actions territoriaux sont fortement encouragées : aides à 70 % pour l'animation assurée par les collectivités à l'échelle d'un bassin d'alimentation de captage et 70% pour accompagner les démarches « zéro phyto » des communes,
- Pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable, des taux d'aide jusqu'à 60% pour les opérations prioritaires.

**Un programme au service du bon état des eaux renforçant les actions de restauration des milieux aquatiques**

**Des moyens renforcés (taux d'aide de 30 à 80%) sont donnés aux collectivités dans le cadre de compétences exercées à l'échelle des bassins versants pour :**

- Rétablir la continuité écologique des cours d'eau,
- Restaurer le fonctionnement des rivières et des zones humides,
- Retrouver des zones d'expansion de crues pour limiter les inondations,
- Accompagner la mise en œuvre de la nouvelle compétence GEMAPI.

**Les efforts sont poursuivis pour :**

- ❖ Réduire les pollutions issues des eaux usées domestiques : des taux d'aide jusqu'à 60% pour les projets prioritaires afin de restaurer le bon état des masses d'eau impactées,
- ❖ Encourager les économies d'eau.

